HAL
open science

# Les politiques publiques en faveur des arrières pays et du pastoralisme en Méditerranée : Poids des logiques institutionnelles, des représentations et des rapports de force entre acteurs locaux pouvoirs publics et financeurs -Mise en œuvre et impacts des projets Une analyse comparée des actions en faveur de l'élevage, des produits de terroir et du développement territorial dans le nord du Maroc , dans l 'arganeraie en Corse

Jean-Paul Dubeuf

▶ **To cite this version:**

Jean-Paul Dubeuf. Les politiques publiques en faveur des arrières pays et du pastoralisme en Méditerranée : Poids des logiques institutionnelles, des représentations et des rapports de force entre acteurs locaux pouvoirs publics et financeurs -Mise en œuvre et impacts des projets Une analyse comparée des actions en faveur de l'élevage, des produits de terroir et du développement territorial dans le nord du Maroc , dans l 'arganeraie en Corse. [Rapport de recherche] UMR SELMET; SELMET LRDE. 2015, 34p. hal-03358795

**HAL Id: hal-03358795**

**https://hal.inrae.fr/hal-03358795**

Submitted on 29 Sep 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Projet ANR-MedInnLocal – WP 4 - RAPPORT DE RECHERCHE**

# Les politiques publiques en faveur des arrières pays et du pastoralisme en Méditerranée : Poids des logiques institutionnelles, des représentations et des rapports de force entre acteurs locaux pouvoirs publics et financeurs - Mise en œuvre et impacts des projets

Une analyse comparée des actions en faveur de l'élevage, des produits de terroir et du développement territorial dans le nord du Maroc (Région de Tanger-Tétouan, « projet de développement de la filière caprine »), dans l'arganeraie (Province d'Essaouira, « projet de Mise en Valeur du Chevreau de l'arganeraie» et « Plan Maroc Vert en faveur des produits de terroir d'Essaouira ») et en Corse (« Plan de Développement rural de la Corse » et mesures en faveur du pastoralisme)

*30/01/2015 Document de travail rédigé par Jean-Paul DUBEUF, INRA-LRDE*

## I. Introduction, objectifs et méthode

Les espaces ruraux méditerranéens en particulier les plus marginalisés, qualifiés d' « arrière –pays », connaissent aujourd'hui des mutations profondes. Pour analyser ces transformations, le projet ANR « MED INN LOCAL » étudie plus particulièrement comment les dynamiques en cours dans ces espaces mettent en avant la valorisation économique, socio –culturelle, territoriale des spécificités locales. Dans le mouvement général de globalisation qui les impactent aussi, les échanges entre ces arrière – pays et les espaces urbains et littoraux, souvent surpeuplés et qualifiés d' « avant-pays » et leurs sociétés, interviennent de manière significative dans ces dynamiques. Ils ont aussi un impact sur les représentations dominantes des arrière –pays et de ce que doit ou peut être leur évolution ou sur les activités qui sont censées s'y développer (parcs et espaces protégés et /ou tourisme, artisanat, agriculture, élevage,...). Espaces qui étaient autrefois d'une importance centrale dans la vie politique, économique et culturelle de nombreuses régions méditerranéennes, ils sont fréquemment désertés et marginalisés et considérés comme non-compétitifs et sans ressources financières susceptibles d'y investir.

C'est pourquoi les actions et projets initiés par la puissance publique (dans ces cadres d'action internationaux, nationaux ou régionaux), la manière dont elle positionne sa politique à l'égard des arrière – pays, et dont elle mobilise des ressources financières, vont impacter fortement l'évolution de ces territoires.
Nous proposons donc d'analyser comment ces politiques publiques interviennent pour accompagner les dispositifs de valorisation des spécificités locales, comment elles parviennent ou non à répondre aux enjeux sociaux de lutte contre la pauvreté, de dégradation de l'environnement, ou d'un développement économique qui serait fondé sur l'ancrage territoriaux des produits locaux considéré comme le principal levier possible pour atténuer ou réinterpréter la notion de compétitivité au bénéfice de ces territoires.

Nous baserons notre analyse sur 3 territoires du nord et du sud de la Méditerranée, étudiés dans le cadre du projet MED INN LOCAL et avec des caractéristiques qui en permettent l'analyse comparative (La Corse, la région de Chefchaouen et l'arganeraie dans la Province d'Essaouira respectivement au nord et au sud – ouest du Maroc). Nous prendrons comme point d'entrée, l'élevage des petits ruminants considéré comme emblématique des produits de terroirs dans les trois régions et élément important des politiques publiques : Le développement du chevreau de l'arganier et ses interactions avec l'huile d'argane et les autres produits de terroir dans la province d'Essaouira, le développement de la production laitière caprine dans le nord Maroc et ses relations avec le tourisme, l'élevage ovin caprin et le pastoralisme en Corse et les productions fromagères.
Pour chacun de ces cas, nous nous appuierons d'abord sur la documentation disponible pour caractériser chaque territoire, ses activités principales et les dynamiques en cours. Nous tenterons d'en rappeler les principaux repères chronologiques au cours des dernières décennies et d'identifier les principaux acteurs qui interviennent et les rapports de force qui s'y expriment.
A partir de documents programmatiques, de rapports, de publications grands – publics pour informer sur les actions conduites, puis des compte –rendus de différentes réunions d'échanges et de débats entre acteurs aux cours desquelles nous avons observé les positions des participants, leurs points de discussion, de convergence ou au contraire de conflits, nous mettrons en évidence les conditions dans lesquelles les politiques publiques sont mise en œuvre, sur quels représentations et paradigmes elles s'appuient pour identifier les éléments de cohérence ou d'incohérence des actions conduites.

Dans une dernière partie, nous mettrons en évidence par une analyse croisée des situations, quelques caractéristiques communes aux trois terrains pour en tirer des enseignements plus généraux sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'impact des politiques publiques comme levier de développement des arrières pays. Nous examinerons dans quelle mesure ces politiques peuvent contribuer significativement à l'invention de nouveaux modèles de développement pour ces arrière – pays ou au contraire les freiner et nous formulerons dans la mesure du possible des suggestions générales pour en améliorer l'impact.

## II. Résultats dans les trois terrains étudiés : contextes locaux, principales activités, identification des acteurs et des dynamiques, les leviers et outils de financement des politiques de soutien.

### A. Le Nord Maroc et le projet de développement de la filière caprin lait dans la région de Tanger Tétouan autour de Chefchaouen

#### 1. Présentation générale de la région, la place de l'élevage caprin, rappel chronologique des projets et dynamiques

*La région de Tanger –Tétouan, les activités agricoles et la place de l'élevage caprin*

Le Nord Maroc est une région avec une assez forte densité de population dans laquelle agriculture, élevage et forêts rassemblent environ 50 % des activités économiques ; le reste étant dévolu aux activités artisanales, industrielles et touristiques. Mais la région connait aussi une forte activité de production de cannabis, une source importante de revenus pour de nombreux agriculteurs (réalité rarement évoquée dans les réunions sur le développement agricole) et pour les trafiquants locaux

qui n'apparait pas dans les statistiques officielles, et qui attire l'attention des autorités européennes soucieuses d'endiguer les flux et trafics de narcotiques à ses frontières. L'agriculture de plaine co – existe aussi avec de nombreuses zones pastorales de montagnes peu accessibles et sans infrastructures (pistes de mauvaise qualité, pas d'adduction d'eau, pas d'électricité) bien que des efforts importants soient mis en œuvre actuellement. Seules les zones près des grandes voies de communication sont accessibles.

L'élevage caprin est une activité très implantée dans la région (La DRATT[1] estime l'effectif de 500 000 à 700 000 têtes dans plus de 15000 élevages) correspondant à 45% du cheptel des ruminants de la région et 15% du cheptel caprin national. Cette activité caprine est implantée depuis des siècles avec des échanges permanents avec l'Andalousie espagnole (croisements des chèvres locales avec des reproducteurs espagnols de race Malagueña ou Murciana Granadina ce qui tend à conférer au cheptel local des aptitudes laitières plus importantes).

La grande majorité des élevages, qualifiés d'élevages extensifs par l'INRA (Farahat Laroussi et al., 2014) sont des élevages pastoraux non spécialisés lait viande. La traite des chèvres (pratiquée essentiellement par les femmes) est plus généralisée que dans d'autres régions du Maroc avec la fabrication de fromages frais (jbens) autoconsommés, les surplus étant commercialisés localement et sur les marchés (souks). La plupart des élevages sont des élevages mixtes vaches, chèvres, ovins avec une petite surface en culture légumière, en céréales et fourragère, les chèvres étant gardées par les enfants ; on observe aussi une pratique de l'élevage de quelques chèvres gardés par les femmes dans les zones urbaines comme à Chefchaouen mais cette pratique semble en régression (Jabiot, 2013). Les quelques vaches de chaque famille constituent néanmoins aux dires de la plupart des interlocuteurs questionnés, la source la plus importante de production de lait de consommation et pour la production de jben. Le jben au lait de chèvre est décrit comme particulièrement apprécié mais il n'existe pas de descriptif sensoriel comparatif entre le fromage au lait de chèvre et celui au lait de vache. Des observations faites pendant la foire caprine en décembre 2014 et les discussions avec différents éleveurs (qu'il serait utile de confirmer par la mise en place de dispositifs spécifiques) suggèrent que le jben en tant que produit n'est pas particulièrement défini par rapport à la présence de lait de chèvre et on peut supposer que les usagers le consomment le plus souvent sans réellement différencier l'origine des laits. Laroussi et al. (2014) indiquent par ailleurs que le jben serait fabriqué à partir d'un mélange de lait de chèvre et de lait de vache dans des proportions beaucoup plus élevées de lait de vache (80/20) et probablement uniquement à partir de lait de vache pendant les périodes où les chèvres sont taris compte tenu de la saisonnalité de la production caprine (entretien avec M. Ibrahimi, éleveur et ex –chef de service à la DPA).

L'importance du cheptel caprin et la pratique de la traite des chèvres ont conduit les pouvoirs publics à considérer la production laitière caprine dans le nord du Maroc et dans la région de Chefchaouen comme une activité susceptible de produire du développement dans la région. Ils ont été incités en cela par différentes missions d'experts français et par des organisations internationales, à mettre en avant la tradition laitière et caprine de la région. Les missions, d'abord conduites par des représentants du secteur laitier caprin français du Centre Ouest (missions Le Jaouen, mémoire de Villemot J.M. en 1990) ont logiquement conduit à proposer un modèle de développement basé sur

[1] Direction régionale de l'Agriculture Tanger –Tétouan

l'intensification de la production laitière et la spécialisation des éleveurs avec des animaux à fort potentiel génétique (race alpine pures ou croisée au départ) probablement avec des arrière pensées de vente de génétique (suivi ultérieurement à partir des années 1990 par l'arrivée des associations espagnoles de race caprine comme ACRIMUR, plus proches géographiquement). Le relais est pris à partir de 1993 par la FAO avec le financement d'un projet de fromagerie à Chefchaouen, la fromagerie « Ajbane Chefchaouen » pilotée au départ par la DPA[2] de Chefchaouen. Les difficultés de la fromagerie pour développer son activité à la fin du projet FAO ont conduit le Ministère à confier la fromagerie à l'ANOC qui a simultanément mis en place un groupement de producteurs (Thomas et Dubeuf, 1996 ; Riachi, 2000). Les récentes informations sur la fromagerie tendent à montrer la relative stabilité voire la légère baisse du nombre d'adhérents livreurs et des productions de fromage (moins de 60 adhérents, 200 000 l. lait collecté pour 40 tonnes de fromage sur un total de 500 tonnes de lait de chèvre collecté par le secteur organisé dans la région d'après la DRATT). La fromagerie de « Ajbane Chechaouen » de l'ANOC, présentée comme une référence au niveau national ne collecte qu'une partie importante mais non majoritaire du lait de chèvre dans la région, le restant étant le fait de petites unités transformations et de groupements hors ANOC localisés autour des grandes agglomérations de Tanger, Tétouan, Larache. Seul, le groupement de Chefchaouen est localisé en zone à dominante plutôt agro – pastorale.

En 2011, le fromage de Chefchaouen a été certifié IGP dans le cadre de l'entrée en vigueur de la loi 25-06 relative aux signes distinctifs d'origine et de qualité (SDOQ) des denrées alimentaires et des produits agricoles et halieutiques comme l'huile d'argane en 2009 mais l'IGP, toutefois est peu mise en avant dans la communication de la fromagerie (brochures et étiquettes). Le site Cyber terroirs[3] de la FAO et du CIHEAM indique que le fromage de Chefchaouen bénéficie du label « Jben Beldi » (traduit içi par fromage fermier) alors que ce label ou sa concordance avec la définition du fromage fermier en France n'est pas mentionné par les organismes officiels marocains.

*Le plan de développement agricole dans la région de Tanger – Tétouan et le projet de développement de la filière caprine – lait*

Les orientations du plan de développement agricole, coordonné par la DRATT, mettent en avant la valorisation, la labellisation et la commercialisation des produits de terroir et des filières locales axées principalement sur l'huile d'olive, les plantes aromatiques, l'apiculture mais surtout l'élevage caprin et le fromage de chèvre. En effet le montant global de ce plan est élevé et s'élève à 26 millions de Dirhams (environ 2 millions d'€) contre 2 à 6 millions de Dirhams chacune pour les autres actions. Le plan agricole régional pour le développement de la filière caprine laitière a été lancé en 2010. L'objectif final du plan pour 2020 est ambitieux et très volontariste. Il s'agit de décupler le volume de lait produit et transformé par les éleveurs encadrés de 500 000 litres actuellement à 5 273 000 litres. Pour atteindre cet objectif, la DRATT décline 7 axes (à savoir, l'incitation et le soutien à l'organisation professionnelle ; le renforcement de l'encadrement technique des groupements d'éleveurs ; l'amélioration et diversification des ressources alimentaires ; **l**a mise en place d'un programme de sélection et création d'un centre d'insémination artificielle régionale ; La diversification de la gamme des produits caprins laitiers, valorisation et amélioration de la qualité et labellisation de ces produits ; La mise à niveau du centre technique d'élevage caprin

[2] Direction provinciale de l'Agriculture
[3] *www.**cyberterroirs**.org/*

de Bellota ; La mise en œuvre d'un programme de recherche adaptée à l'élevage caprin dans le nord du Maroc et la valorisation des acquis). L'objectif est aussi d'augmenter le nombre de fromageries semi industrielles à 5 unités alors que seule la fromagerie « Ajbane » existe actuellement et celui des fromageries artisanales et/ou fermières à 15 contre 5 actuellement. Ce changement d'échelle serait justifié par la forte demande en fromages de chèvres en particulier en période de Ramadan ainsi que de la part des hôtels dans les zones touristiques. La mise en avant de l'élevage caprin dépasse le cadre strict de la filière puisque l'organisation d'une foire caprine par les autorités (et notons le au passage, non par la population locale) d'abord tous les 2 ans et aujourd'hui avec une périodicité annuelle, a des retombées plus larges y compris au niveau touristique pour mettre en scène l'ensemble des produits de terroirs. Ces produits de terroirs sont également mobilisés dans le dossier de reconnaissance de Chefchaouen comme lieu de mise en œuvre au Maroc de la Diète méditerranéenne en tant que Patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO (conjointement avec Chypre, la Croatie, l'Espagne, la Grèce, l'Italie et le Portugal) et porté par le mouvement Terroirs et Culture. Dans le lyrisme de fin de séminaire, certains souhaitaient même faire reconnaitre également la filière caprine comme patrimoine mondial de l'Humanité!

Ce plan régional s'inscrit de manière explicite dans le piller II du plan Maroc vert (PMV) et dans la politique mise en place par l'INDH portée par SM le Roi. Comme le précise le site de l'ADA, l'approche « Pilier II» du PMV vise *« le développement des projets agricoles économiquement viables reposant essentiellement sur une intervention directe de l'Etat au niveau de certaines zones marginales (zones de montagne ou oasienne) et ce, en prenant en considération la sauvegarde des ressources naturelles. L'objectif visé est l'accroissement de la production des filières végétales et animales des zones défavorisées en vue d'améliorer le revenu agricole des exploitants.* » Il prévoit de favoriser des projets de reconversion vers des productions à forte valeur ajoutée, d'intensification et de diversification sur des territoires délimités.

Par ailleurs, l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, vise « la lutte contre la pauvreté**,** la précarité et l'exclusion sociale à travers la réalisation de projets d'appui aux infrastructures de base, projets de formation et de renforcement de capacités, d'animation sociale, culturelle et sportive ainsi que la promotion d'activités génératrices de revenus et d'emplois ». Le programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural fait partie des actions cibles et c'est dans ce cadre que se situe le soutien au plan régional agricole.

2. <u>Analyse du projet et actions, des doctrines d'intervention, des représentations et paradigmes qui les portent et des conditions de sa mise en œuvre</u>

*Un dispositif structuré et volontariste avec une doctrine générale en faveur de la participation et l'implication des populations rurales, et des objectifs conjoints de développement économique et de lutte contre la pauvreté en phase avec les grands mots d'ordre internationaux*

Le projet de développement de l'élevage caprin lait s'inscrit évidemment pleinement dans les orientations de la politique de développement au Maroc. La présentation des politiques publiques au Maroc met en exergue un changement de doctrine politique qui aujourd'hui serait basé sur la participation, et l'implication des communautés rurales. Il s'agirait donc de passer d'une logique

« top – down » qui a été la dominante de l'action publique au Maroc (comme dans d'autres régions méditerranéennes) à des méthodes participatives et collaboratives. C'est avec cette logique que sont organisés des ateliers et séminaires réunissant les acteurs concernés comme celui qui s'est tenu en marge de la douzième foire caprine.

Cette doctrine est en concordance avec les recommandations et orientations des organisations internationales et de leurs mots d'ordre (généralement inscrits dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement). La cohérence de l'action publique au Maroc au niveau de ces objectifs, le bon niveau de structuration de l'administration par rapport à d'autres pays, avec un cadre d'action clair, le Plan Maroc Vert, et l'importance des enjeux liés à l'évolution du Maroc compte tenu de sa situation géostratégique, sont autant de gages ou de raisons qui conduisent les bailleurs de fonds à financer largement la politique de développement au Maroc : Une manne financière importante est disponible pour sa mise en œuvre ; le montant élevé (2 millions d'€) dont dispose le projet de développement de l'élevage caprin –lait en témoigne.

Les documents de présentation du projet soulignent la contribution de l'élevage caprin à « *l'emploi de la main d'œuvre en milieu rural et à la couverture des besoins en protéines animales d'une large population des zones de montagne* (objectif social de lutte contre la pauvreté projets) *et à la valorisation des espaces sylvo-pastoraux »* (objectif économique et surtout environnementaux). Ce discours reprend les acceptions fréquemment mises en avant sur l'élevage caprin (« la vache du pauvre ») et s'inscrit pleinement dans le mimétisme de positionnement par rapport aux bailleurs de fonds qu'il ne s'agit évidemment pas de remettre en cause.

*Une politique de labellisation des produits de terroirs calé sur le dispositif européen de certification des indications géographiques*

Le projet s'inscrit par ailleurs également dans la politique de labellisation des produits de terroir qu'a décidé le Maroc, avec l'application du dispositif européen de certification des produits d'origine géographique. Les arguments qui ont conduit à cette décision ne résultent pas d'un diagnostic complet et contradictoire de la situation marocaine et des besoins de valorisation de ses produits locaux et de terroir. Ils expriment d'abord une volonté politique de rapprochement avec l'Union européenne. Le rapport «*Terroirs et origine : Leçons d'une lecture croisée des expériences du Maroc et de la France pour une Méditerranée durable* » rédigé conjointement par le Conseil général marocain du Développement agricole et son homologue français le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux du Ministère de l'Agriculture suite à une mission témoigne de cette proximité et de l'influence de l'approche française. Ce rapport soutient une certification de l'origine au Maroc en s'appuyant sur des arguments commerciaux, de protection et de garantie hygiéniques et sanitaire. L'importance des IG comme innovation d'organisation et les conditions d'appropriation de ces innovations sont peu évoqués. Dans ce rapport, le jben est mis en avant comme produit de terroir et sa caractérisation, qui repose sur l'image de « produit nature » sans l'expliciter, distingue les fromages fermiers de ceux industriels produits par la fromagerie « ajbane » avec un regard mimétique de la réalité en France et peu de celle au Maroc. Le concept marocain très utilisé par la population de produit « *beldi* » (d'içi) par rapport aux produits « *roumi* » (occidentaux, chrétiens, ou d'une autre région) n'est par exemple jamais évoqué dans ce document. La confrontation entre les modalités de qualification des produits « beldi » moins fixées que celles des

produits de terroir (Jabiot, 2013) peut expliquer par exemple les difficultés d'appropriation du concept de Signe officiel de Qualité au Maroc observable à plusieurs niveaux.

*Des objectifs d'amélioration de la productivité qui s'appuient sur des logiques d'intensification et qui prennent peu en compte les réalités des systèmes et des marchés locaux.*

La troisième caractéristique (après l'approche participative en faveur des populations pauvres et la labellisation) du projet caprin est l'objectif d'amélioration de la productivité et l'intensification. Alors que les ressources sylvo – pastorales de la région sont mises en avant comme une justification sociale et environnementale de l'intérêt porté à l'élevage caprin dans la région, c'est le caractère extensif des systèmes de production qui expliqueraient pourquoi les performances des troupeaux seraient jugées comme trop faibles (DRATT, 2014). Si l'objectif est la production laitière, ce sont les élevages pastoraux orientés d'abord vers la production de viande qui dominent. Le projet n'est pas explicite sur les formes d'appui aux éleveurs pastoraux, très nombreux probablement plusieurs millers. S'agit-il de les sédentariser et de les transformer en producteurs de lait et de fromage ? Tels que le projet est présenté, la cible des 21 millions de Dirhams dédiés au projet sont les seuls 600 éleveurs qui sont censés s'orienter vers la production laitière.

Le document préparatoire au projet rappelle que la région a été pionnière dans le secteur caprin. Pendant la période 1990-2005 environ, la structuration du dispositif de recherche –développement qu'il conviendrait aujourd'hui de renforcer a pu s'organiser: fromagerie « ajbane », centre technique d'élevage caprin de formation et de sélection de Bellota, dispositif de recherche de l'INRA de Tanger. Le séminaire organisé en 1995 dans le cadre du projet FAO dont les actes sont encore une des rares références sur la situation du secteur (Thomas et Dubeuf, 1996) avançait déjà des idées reprises par les pouvoirs publics sans remise en cause. L'idéal de la filière lait de chèvre dans le nord du Maroc s'est construite autour du modèle caprin français sans développer des références et une vraie réflexion sur la pertinence de ce modèle. L'application de ce modèle technique trouve l'aboutissement de sa logique dans l'attribution à l'ANOC de la gestion de la fromagerie et pour l'encadrement des éleveurs. Encouragés par le grand nombre de projets laitiers caprins dans de nombreuses régions du monde, les acteurs publics n'ont pas pu ou pas voulu réinterroger la pertinence de la stratégie conduite et viennent aujourd'hui au contraire la renforcer.

*Des acteurs locaux convoqués à participer qui expriment des réserves sur les orientations du projet sa mise en œuvre et sur les potentialités du secteur laitier caprin mais dont les arguments sont peu pris en compte pour infléchir les projets*

Les discussions et points de vue très libres exprimés lors des ateliers participatifs pendant la Foire de Chefchaouen et les positions individuelles des éleveurs apportent des éléments quant aux perceptions des acteurs locaux:

- Le manque d'information sur la rentabilité des élevages laitiers actuels est posé par plusieurs éleveurs qui commercialisent déjà du fromage dans les agglomérations urbaines. Ils s'interrogent sur sa contribution réelle à l'économie régionale[4].
- L'utilité d'une IGP est remise en cause pour une production qui peinerait à trouver son marché avec les volumes actuels (la fromagerie « Ajbane » essaye de répondre à cette difficulté en diversifiant sa gamme par exemple en proposant un gouda et une « feta »( ![5]) et serait très concurrencée par les fromages industriels marocains ou

[4] Des discussions informelles avec des éleveurs transformateurs péri –urbains confirment des performances économiques assez faibles

[5] Dénomination utilisée alors que la Feta est une AOP et que le Maroc vient de signer un accord de réciprocité avec l'Union européennes sur les Signes de qualité !

étrangers). Cette observation est aussi en cohérence avec le constat des faibles potentialités réelles du marché des fromages au lait de chèvre dans les pays à revenu intermédiaires faibles consommateurs de fromage et de produits laitiers comme le Maroc (Dubeuf et al., 2004).

- La grande confusion qui existerait au niveau des modalités d'encadrement de caractérisation des races (« *des animaux croisés seraient primés comme des animaux de race pure* »). La race Bni Arous a été caractérisée par l'INRA et fait l'objet d'une attention particulière avec l'objectif de mettre en place et développer son schéma de sélection. Il s'agit d'une race de petite taille, issue probablement de croisement entre des populations locales et des reproducteurs espagnols. Considérée comme la race locale et adaptée aux conditions d'élevage de la région, elle a des aptitudes laitières limitées (50 à 100 l/lactation à 120 jours) et est bien adaptée aux systèmes d'élevage pastoraux. Dans ces conditions, son positionnement dans les élevages que souhaite promouvoir le projet n'est pas explicité, ce que de nombreux participants soulignent de manière virulente. Simultanément, l'INRA de Tanger tente de montrer que les aptitudes laitières de cette race pourraient permettre des performances comparables à celles des races importées ou croisées ce qui peut ajouter à la confusion des débats (El Otmani et al., 2014).
- Un clivage entre les éleveurs qui pensent qu'il faut passer du traditionnel à l'intensif avec des unités de 1000 l/jour et ceux qui croient aux potentialités des systèmes pastoraux traditionnels. Certains participants rappellent que le secteur caprin viande serait très porteur compte tenu des changements des modes de consommation de viande au Maroc et regrettent qu'aucune priorité ne soit exprimée dans la région en faveur de la viande de chèvre.
- L'attribution des fonctions de conseil à l'ANOC soulève des réserves de la part de nombreux éleveurs qui remettent en cause sa légitimité, cette structure étant considérée comme destinée d'abord aux gros éleveurs.
- D'autres intervenants soulignent la stagnation voire la diminution du nombre de livreurs et des volumes à la fromagerie «Ajbane»
- De nombreuses autres interventions rappellent aussi les difficultés d'accès au foncier dans les espaces boisés (conflit entre eaux et forêts et élevage comme dans l'arganeraie), les carences du système prophylactique et de vaccination, la faiblesse des dispositifs d'appui.

*L'élaboration et la mise en œuvre des projets, est confrontée à des cultures administratives et politiques encore très hiérarchiques.*

La présentation de la stratégie de développement de la filière caprin lait utilise des éléments de langage qui sont exprimés à tous les niveaux de la chaine administrative hiérarchique. Les postulats qu'il énonce sont repris dans un grand nombre de documents (documents programmatiques, articles de communication, interventions orales) sans jamais être réellement remis en cause ni documentés. On peut par exemple observer que l'argumentaire en faveur du secteur caprin lait mais aussi le diagnostic sur ses points faibles et opportunités n'a pratiquement pas évolué entre 1995 et 2014, donc depuis 20 ans alors que la doctrine de l'action publique a considérablement évolué. Il semble que le discours ait simplement été reformaté pour correspondre aux nouvelles priorités qui sont même convoquées pour renforcer l'orientation prise.

C'est seulement grâce à la richesse des débats et des prises de parole au cours du séminaire qu'il a été possible d'appréhender la complexité de la situation du secteur caprin, sa diversité avec des éléments de remise en cause des succès présentés. Ainsi face à une problématique complexe, les pouvoirs publics répondent par des solutions simples en tentant classiquement de calquer un modèle exotique (le modèle fromager fermier français) à la situation locale sans appréhender auparavant la limite du modèle qu'ils tentent d'imiter et les potentialités du modèle local et de ses savoir – faire.

L'absence d'expertise indépendante approfondie au moment de l'élaboration des projets est une carence forte qui explique probablement aussi une partie des problèmes de gouvernance identifiés.

Dans ce contexte, la logique administrative prévaut ; et on sait que les modalités de financement public valorisent la capacité de l'administration en charge à utiliser les crédits qui lui sont alloués. Or plusieurs intervenants des ateliers soulignent que les bénéficiaires des crédits du projet sont d'abord les éleveurs et transformateurs les plus proches des centres urbains, qui ont accès aux marchés locaux, avec un système de production intensif (basé sur des cultures fourragères, des compléments alimentaires, des races spécialisés), encadré par un organisme technique qui maîtrise ces systèmes (l'ANOC), et proches des grands circuits de communication et d'infrastructure. Des logiques d'opportunisme vis-à-vis de ces financements sont avancées et certains intervenants soulignent que *« dans ces ateliers, on voit toujours les mêmes et que rien n'avance ».* Simultanément, on rappelle que les élevages pastoraux sont isolés, difficiles d'accès (manque de routes), sans équipement (pas d'eau, pas d'électricité) et avec un manque de formation initiale. Avec 600 éleveurs cibles, le processus par lequel le projet va réellement contribuer au développement de zones marginales ciblées n'est pas explicité. Il est probable que sur d'autres lignes budgétaires liées à l'INDH (mais non précisées lors des ateliers), des actions soient conduites pour le contrôle sanitaire et prophylactique des zones pastorales ainsi que pour la construction de routes et pistes) mais ces actions risquent d'être insuffisantes pour impulser une dynamique. On peut donc bien s'interroger avec plusieurs personnes rencontrées si les fonds du Piler II ne sont pas mobilisés ici pour une finalité plus proche du Piler I (Le développement accéléré de l'agriculture à forte valeur ajoutée et à forte productivité) alors que par ailleurs la capacité du marché à absorber les augmentations des productions fromagères prévues n'est absolument pas démontrée.

Une première hypothèse autour de ce constat serait que la société comme l'administration locale auraient développées et intériorisées des capacités de mise en scène et de dissimulation réciproque pour se caler sur les attentes de l'administration centrale et des bailleurs de fonds. Ils seraient alors passés maîtres dans la capacité de capter des financements et pour bénéficier d'effets d'aubaines. Une autre hypothèse, plus dynamique, serait aussi qu'un processus plus profond et plus durable serait en cours de construction, que le changement en cours nécessite du temps avec des tâtonnements pour s'approprier de nouveaux dispositifs et que de nouveaux référentiels se construisent. Cela impliquerait maintenant qu'une analyse critique et pro –active de la démarche entreprise et aujourd'hui encore peu fréquente puisse voir le jour.

## B. L'arganeraie d'Essaouira – La valorisation des produits de terroir et le chevreau de l'arganier

### 1. Présentation générale de la région, la place du développement rural du pastoralisme, rappel chronologique des projets et dynamiques

*Présentation générale de l'arganeraie, de ses activités et de la situation autour d'Essaouira*

La plus grande partie des éléments présentés ci-dessous sont issus d'une documentation sur la région et en particulier des présentations au cours du 2ème Congrès international de l'arganier[6] fin 2013 à Agadir.

La Province d'Essaouira est une des 4 provinces de l'arganeraie, au Sud Ouest du Maroc (avec celles de Taroudant, Agadir, Tiznit), une formation botanique ligneuse endémique de la région et dont l'arganier est l'arbre emblématique. L'arganeraie est considérée comme un espace « naturel » alors

[6] http://www.congresarganier.com/pdf/Cia2013/recueil-communication-finale.pdf

qu'il s'agit d'une espace complexe qui a fait l'objet d'une intervention de l'homme depuis des siècles qui y a exercé un grand nombre d'activités and dont il a géré les ressources. On considère généralement que l'arganeraie dans son ensemble couvre 800 000 hectares mais ce chiffre est basé sur des statistiques anciennes qui ne prennent pas en compte la dégradation observée de la couverture forestière ni les grandes différences de densité et de vigueur des arbres ou les formes d'utilisation de l'espace. En effet, l'arganeraie n'est pas un espace homogène et les gens et les dynamiques diffèrent profondément d'une zone à l'autre. Dans la province d'Essaouira, l'arganeraie est surtout localisée au sud et à l'est de la Province. Cette région est une région majoritairement berbère (tribu Hahas), qui a conservé une assez forte cohésion communautaire. De plus, l'état général et la densité de la forêt sont plutôt bons comparativement à d'autres régions comme autour d'Agadir et de Taroudant et la complémentarité des activités de cueillette et de trituration des arganes, d'agriculture et d'élevage caprin reste vivace avec un système local dont la population revendique la préservation. Depuis la mise en évidence des bienfaits cosmétiques et diététiques de l'huile d'argane en 1989 puis le classement de l'arganeraie en Réserve mondiale de Bio – sphère, un grand nombre de projets ont vu le jour dans l'ensemble de l'arganeraie, des organisations internationales et le gouvernement marocain pour mettre principalement en place des coopératives féminines donnant du travail aux femmes de la région pour produire et commercialiser localement de l'huile d'argane. Cette démarche, soutenue par de nombreuses ONG, a été mise en exergue à l'extérieur de la région comme un modèle de développement de produits équitables. . Il s'agissait ainsi d'améliorer la situation sociale d'une région marquée par un taux élevé de pauvreté, l'huile étant réservée jusqu'alors à la consommation familiale et locale et à un prix très bas. La politique de développement social de l'arganeraie était basée sur la constitution de coopératives féminines donnant du travail aux femmes de la région pour produire et commercialiser localement de l'huile d'argane. Cette démarche, soutenue par de nombreuses ONG, a été mise en exergue à l'extérieur de la région comme un modèle de développement de produits équitables.

Le succès de l'huile d'argane a d'abord profité à l'industrie de transformation des arganes, souvent implantée hors de la région et plus à même de négocier avec les grands groupes cosmétiques ; les emplois féminins générés par les coopératives sont restés peu valorisants (broyage des arganes) et mal rémunérés mais ont conduit à déstructurer l'équilibre des activités au sein des familles ; de plus, les coopératives, concurrencées par les transformateurs industriels, restent peu compétitives et font face à la fois à des difficultés financières et commerciales. Certaines coopératives se sont regroupées et d'autres spécialisées dans la vente aux touristes mais la situation d'un grand nombre d'entre elles reste précaire. Enfin, les prix de l'argane payés aux ayants droits restent très bas, l'essentiel de la valeur ajoutée de l'huile d'argane étant appropriée par l'industrie cosmétique, une réalité paradoxale pour un produit endémique donc non substituable, qui bénéficie par ailleurs d'une IGP depuis 2007. Pour l'ANDZOA (l'Agence Nationale pour le développement des Zones oasiennes et de l'Arganeraie)[7], 70% de la rente est aujourd'hui captée par les industriels et les intermédiaires qui achètent les amandons à des prix très bas. Alors que le prix de l'huile est passé localement de 70 à 150 DH par litre, le revenu moyen de la population aurait globalement baissé accentuant l'exode rural dans les régions où la cueillette des noix est la seule activité.

La diversité des acteurs est représentée dans les figure 1 et 2 ci-dessous (d'après Dubeuf et al., 2013)

[7] Entretien avec le Directeur scientifique de l'ANDZOA

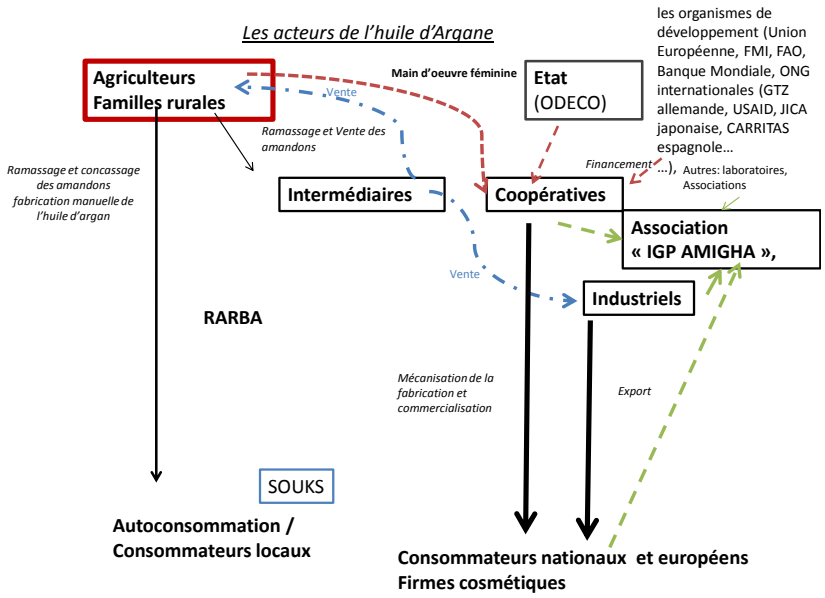


***Figure 1 – Les acteurs de l'huile d'argane***

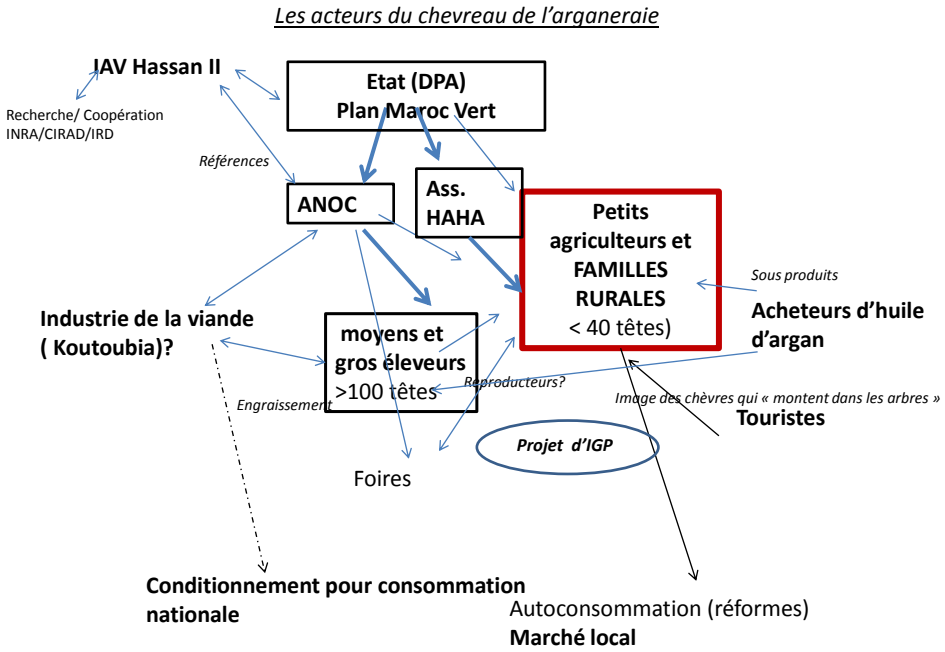


***Figure 2- Les acteurs de l'élevage caprin***

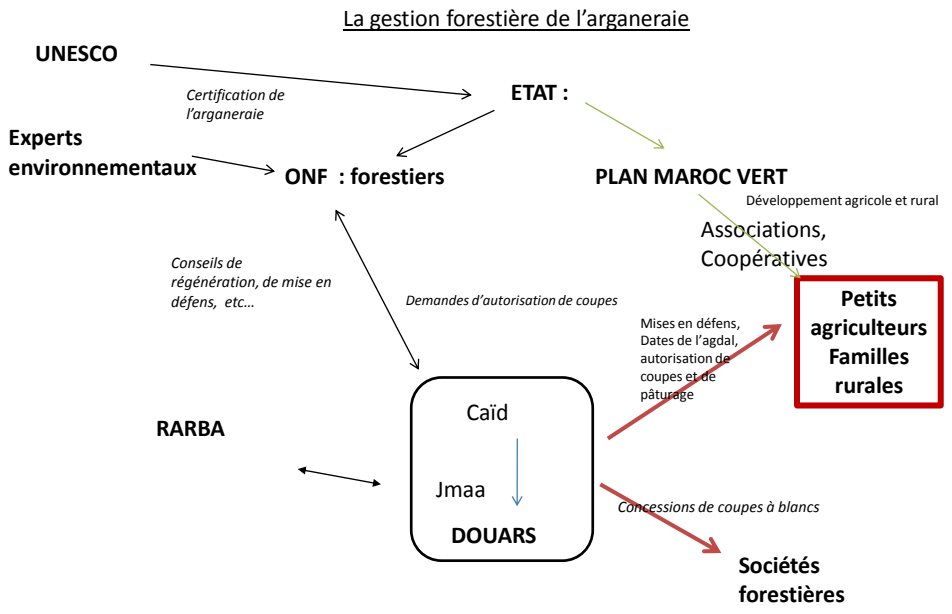


***Figure 3- Les acteurs de la gestion de l'arganeraie***

*L'arganeraie, un territoire considéré comme particulièrement vulnérable dont la dynamique territoriale fait l'objet d'une priorité nationale.*

Le dispositif administratif et financier est le même que celui décrit ci-dessus pour la région de Chefchaouen et s'appuie principalement sur le Piler II du plan « Maroc vert » avec des orientations et des objectifs généraux similaires (Valorisation des filières des produits de terroirs, Mise en place d'organisations de producteurs, etc...).
Mais l'arganeraie, avec les oasis sont spécifiquement considérés comme particulièrement vulnérables avec des indicateurs de dynamique territoriale en deçà des chiffres nationaux et internationaux (taux de pauvreté, émigration, infrastructures, etc...) et un impact particulièrement important des changements climatiques (fréquence et importance des sècheresses, état des réserves en eau, dégradation des éco systèmes) ; ces régions sont donc sur le front de l'avancée du désert. C'est la raison pour laquelle, les considérant comme prioritaires, le gouvernement a créé une agence avec des moyens financiers importants pour coordonner des projets structurants en faveur de ces territoires, l'Agence Nationale pour le développement des Zones oasiennes et de l'Arganeraie. Dans la Province d'Essaouira, on observe par ailleurs que la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Essaouira a depuis de nombreuses années un rôle très pro - actif et est à l'origine de nombreuses initiatives.

*La diversité des projets dans la Province d'Essaouira : la mise en valeur du chevreau de l'arganier et le soutien aux coopératives.*

La stratégie de développement qui avait d'abord privilégié l'huile d'argane et la mise en place des coopératives, a été redéfinie et élargie en s'appuyant sur la diversification des activités et la valorisation des produits locaux et produits de terroir comme le montre la liste des projets ci dessous

*Tableau 1 - Période 2010/2020 ; Les projets de Mise en valeur agricole dans la Province d'Essaouira*

| Filière | Montant du projet - MDH (Millions de Dirhams) | Objectifs |
|---|---|---|
| oléicole | 60 | 1344 agriculteurs |
| Caroubier | 15,44 | + 5000tonnes |
| Fenouil | 3,9 | +10 à 15 qx/ha |
| Huile d'argane | 19 | 2000 femmes ; création de 1000 postes de travail ; volumes d'huile commercialisés par le secteur organisé (coopératives) |
| Apicole | 10,2 | +100 t. - + 7MDH |
| Lait | 29 | + 7 millions l. - + 8 MDH/an |
| Ovine | ? | ? |
| Chevreau | 14 | + 34 MDH |

Les projets présentés concernent toute la Province mais les projets concernant l'arganeraie concernent surtout l'huile d'argane et le chevreau même si la zone peut être concernée par le miel, le caroubier ou le fenouil par exemple.

Pour répondre aux problèmes de compétitivité des coopératives, le projet consacré à l'huile d'Argane met l'accent sur les actions en faveur d'une meilleure gouvernance et pour permettre une meilleure gestion des unités avec des programmes pour améliorer également la qualité de l'huile. Simultanément des projets de regroupement soutenus par l'AMIGHA (Association Marocaine pour l'Identification géographique de l'Huile d'Argane) sont proposés pour améliorer cette compétitivité. Mais il semble que c'est surtout l'incapacité des coopératives de négocier en position de force avec les acheteurs étrangers, ceux-ci mettent en avant un effet de mode en faveur de l'argane qui serait passager et l'argument de produits équitables sont d'abord des arguments commerciaux ; alors que la ressource, l'argane ne se trouve dans la région, les industriels la considère comme substituables par d'autres matière premières (le karité, l'aloé véra, le cactus, etc...).

Le projet de Mise en Valeur du Chevreau de l'Arganier a débuté en 2010. Il est concomitant avec la publication de la loi n025-06, relative aux 'Signes Distinctifs d'Origine et de Qualité' (SDOQ) des denrées alimentaires et des produits agricoles et halieutiques, promulguée par le dahir n°1-08-56 du 23 mai 2008. Le levier du projet a donc été la demande de labellisation du chevreau de l'arganier. L'élevage de chèvres dans la région Haha au sud d'Essaouira est associé aux arganiers depuis toujours et est une composante de l'équilibre de l'éco-système. Dans un premier temps, la DPA d'Essaouira a demandé à l'ANOC, la structure technique et professionnelle de référence en élevage des petits ruminants de créer des groupements d'éleveurs caprins et d'élaborer un cahier des charges.
Cette démarche a rencontré une forte opposition de la part des Eaux et Forêts et de l'Amigha qui ont obtenu le blocage du projet. Leurs réserves tenaient à la crainte d'un accroissement des effectifs caprins et de comportements opportunistes que pourrait susciter une labellisation du chevreau basée d'abord sur des spécifications du premier cahier des charges essentiellement techniques et sans références au pratiques locales ; cette crainte d'augmentation de la pression caprine et de

surpâturage était renforcée par le faible ancrage territorial de l'ANOC. Les tensions suscitées par les dégradations sur l'arganeraie par le passage sans contrôle en saison sèche de dromadaires et de caprins venant du sud du pays ont contribué également à focaliser la question sur ce risque de sur pâturage. Un autre argument contre le projet était que la dénomination proposée « chevreau de l'arganier couvrait une aire géographique trop large alors que la démarche était principalement concentrée sur la région Haha.
Après ce premier blocage, l'Association des Ayant droits de la Province a rappelé auprès des pouvoirs publics, son attachement ancestral à la complémentarité entre l'élevage caprin et l'arganie, ainsi que la part prépondérante du chevreau dans les revenus des familles Hahas. Une association provinciale des éleveurs de caprins Hahas a été ainsi constituée pour défendre et promouvoir le système local et revitaliser le système de mise en défens de pâturage (agdal), en particulier en remettant en vigueur la flexibilité de la date de l'agdal pour l'ajuster à la date de maturation des fruits. C'est à cette association que la DPA a confié la préparation du nouveau cahier des charges : L'aire géographique sera limitée à la zone Haha, avec comme nouvelle appellation celle de chevreau de l'arganier de Ha ha (ou une dénomination équivalente) et seuls les éleveurs locaux reconnus comme tels par la communauté, avec une antériorité et un ancrage dans le territoire pourront bénéficier de ce label en veillant à un contrôle des effectifs et au respect des pratiques locales et de préservation de la forêt. L'ANOC conserve par ailleurs les missions d'Assistance technique au sein des groupements qu'elle anime.

Simultanément à cette nouvelle orientation en cours d'inscription, le projet de Mise en Valeur du Chevreau a développé des objectifs propres d'amélioration de la conduite des troupeaux (avec diminution de la mortalité des chevreaux, rationalisation de la conduite alimentaire et de reproduction pour une meilleure conformation des chevreaux) et valorisation de la viande caprine avec amélioration des conditions d'abattage et de commercialisation (construction d'un abattoir et réfrigération des carcasses).

2. <u>Analyse des projets et actions, des doctrines d'intervention, des paradigmes qui les portent et des conditions de sa mise en œuvre.</u>

La doctrine d'intervention dans l'arganeraie, commune à tous le Maroc est évidemment la même que dans la région de Tanger Chefchaouen et basée sur la participation des communautés, la valorisation des produits de terroir et la certification, la mise en place d'organisations en s'appuyant sur des acteurs pilotes, considérés comme des agrégateurs.

Les enjeux économiques et environnementaux autour de l'arganeraie, l'attention portée par la communauté internationale, sur l'arganeraie et son endémisme ont conduit à la réalisation d'un grand nombre d'études qui permettent de bien identifier la nature des problèmes posés et la spécificité des systèmes agraires par rapport à ceux existant dans d'autres régions du pourtour méditerranéen.

La Direction Provinciale de l'Agriculture d'Essaouira est le relais administratif principal de l'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre du Plan de Mise en Valeur. Quand des points de blocages sont identifiés, elle organise des séminaires et tables rondes auxquels participent les représentants des filières ainsi que les principaux organismes de soutien à l'agriculture (ANDZOA,

l'Agence du Développement Agricole, l'ADA, en charge des plans d'action pour la mise en œuvre du Plan Maroc Vert, bureaux spécialisés du Ministère, ...) mais aussi les structures professionnelles (AMIGHA, Association nationale des Coopératives de l'Arganeraie, Associations d'éleveurs) et les organisations rurales et de consommateurs (Association de protection du Consommateur d'Essaouira, RARBA – réseau des Associations de la réserve de Biosphère de l'arganeraie, etc..)

Ces séminaires sont généralement organisés en marge d'évènements médiatiques à l'initiative de la DPA comme la foire caprine d'Essaouira (décembre 2012) ou la foire des produits de terroir (septembre 2014), des occasions de mettre en scène les produits et les dynamiques.

Ils permettent d'identifier quelques caractéristiques concernant la mise en œuvre des projets et le positionnement des acteurs.

- L'externalisation des services d'appui et d'expertise et les difficultés de gouvernance des projets: L'appui aux agriculteurs était jusqu'à récemment réalisé par l'administration (DPA). Une telle organisation, perçue comme peu efficace par l'administration, a été réformée et pour chaque projet, un appel d'offre confie l'activité à un partenaire de statut privé ou professionnel (comme l'ANOC pour l'élevage caprin ou l'AMIGHA pour les coopératives). La justification d'une telle démarche est la multiplication des projets qui n'ont pas abouti. Un nouvel office a d'ailleurs été créé pour coordonner l'activité de Conseil, l'Office National du Conseil Agricole, l'ONCA et sa création qui rajoute un niveau au mille-feuille administratif, déjà fort complexe, suscite des réserves dans les ateliers de discussion.
- Un recourt important à des cabinets d'expertise et des consultants
- Un décalage important entre les orientations des projets et les attentes des acteurs locaux (en particulier, les femmes des coopératives), très concrètes et dont on perçoit le scepticisme vis-à-vis des projets ;

Cette dernière observation renvoie à la difficulté de rencontre entre le monde administratif ou politique et celui des agriculteurs et des éleveurs. Elle va dans le même sens que Pierre - Marie Aubert concernant la gestion des forêts et l'amélioration des éco-systèmes (2010) : L'administration forestière ou agricole négocierait des modalités d'action de développement avec les représentants d'associations dont elle a favorisé la création, alors que le plus grand nombre au sein de chaque communauté disjointe en partie des associations, continuerait son activité sans grands changements ; en particulier en perpétuant des pratiques néfastes à la préservation de la forêt (gaulage, surpâturage, mise à disposition de territoires pour des troupeaux du sud moyennant rétribution, etc...), moyennant des arrangements informels avec les agents locaux de l'administration.

Il ne serait toutefois pas crédible de considérer que le pouvoir politique ne serait que dans une position tactique et que la mise en place d'ateliers participatifs ne serait qu'un exercice formel visant à donner des gages sans contreparties. L'administration et le pouvoir politique ont identifié qu'en dépit des moyens mobilisés de nombreux projets n'aboutissent pas et réduisent pas les déséquilibres contre lesquels ces projets sont construits. Pendant, les séminaires sur les produits de terroir à Essaouira, des expertises ont été mobilisées et de nouveaux dispositifs proposés. Le recours à des consultants, malgré ses limites, peut ouvrir la palette des arguments et des solutions. Ainsi l'idée de créer un Consortium d'entreprises pour fédérer les coopératives locales autour de services communs pour résoudre leurs problèmes structurels est en soi une idée intéressante qui va plus loin que les

solutions de routine que pourrait proposer une administration. Par exemple, une telle démarche pourrait construire les bases d'un cluster susceptible de favoriser l'innovation dans le secteur de l'huile puis ceux d'autres produits.

Les débats au cours de ces séminaires mettent évidence que les controverses débattues sont abordées sans privilégier les logiques de conflits mais plutôt dans une démarche de quête de consensus avec l'administration dans son rôle d'arbitre. La manière dont est instruite actuellement la redéfinition du cahier des charges du « chevreau de l'arganier » parait à cet égard exemplaire. A l'inverse, l'absence d'échanges d'arguments constructifs entre les représentantes des coopératives (« on ne s'en sort pas, on, n'arrive pas à vendre notre huile au prix qu'il faudrait », « on achète les arganes plus cher que les industriels car on n'a moins de volume») et l'administration (« vous devez réduire vos coûts, créer une gouvernance commune pour mieux gérer vos unités ») montre des limites évidentes à la construction de ces consensus :

- au niveau de forme de gouvernance d'abord et de la capacité des acteurs du pouvoir à accepter d'entrer réellement dans des controverses avec les acteurs économiques, en se mettant au même niveau de préséance. Il y a vraisemblablement une contradiction fondamentale entre l'intention sincère de construire une démarche participative avec leurs interlocuteurs et leurs pratiques basées avant tout sur des fonctionnements hiérarchiques toujours très marqués et renforcés par des niveaux de formation très différents. Il est trivial de rappeler que l'idée selon laquelle le paysan n'accepterait pas par ignorance les solutions éclairées qu'on lui apporterait reste très présente. De même, la confiance de la population vis-à-vis d'un pouvoir dont l'image autoritaire reste prégnante évolue que lentement. Ces deux caractéristiques très fortes rendent toujours problématiques la réalisation de monde communs.
- L'absence de point d'appui documentés et d'informations contradictoires à discuter pour alimenter les termes de débats.

## C. Les politiques publiques en faveur de l'élevage et du pastoralisme en Corse : dynamiques , conflits, modalités de gouvernance et impact

### 3. Présentation générale de la région, la place du développement rural du pastoralisme, rappel chronologique des projets et dynamiques

*Des activités rurales, un pastoralisme et des produits ancrés dans l'identité corse mais une importance économique aujourd'hui limitée*

Cette présentation reprend d'abord des éléments développés dans une étude réalisée en 2013, «L'analyse des projets et politiques de soutien à l'élevage pastoral en Corse » (Dubeuf, 2013). La Corse est à la fois une île et une région méditerranéenne française. A ce titre, élément à part entière de la rive nord de la Méditerranée, elle fait partie de l'Union européenne et bénéficie des aides allouées à l'agriculture dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC). La moins peuplée des régions françaises, sa densité de population est aussi la plus faible avec 36 habitants/km$^2$. Cette réalité renvoie au caractère montagneux de l'île, la plus grande partie de sa population étant concentrée sur son littoral avec une désertification de l'intérieur qui s'est accentuée depuis les années 1950. Son économie est dominée par le tourisme et les activités de services. Alors que

jusqu'à la première moitié du XX$^{ème}$ siècle, les activités agricoles et pastorales ont été les éléments structurants d'une économie dominée par l'émigration et les revenus de transfert qu'elle générait, le secteur agricole n'emploie plus que 2% de la population active de l'île et n'entre que pour moins de 5% dans son PIB.
L'élevage et l'agriculture n'en constituent pas moins un enjeu essentiel dans le développement de l'île à la fois pour des raisons de rééquilibrage territorial des activités en zone rurale, d'aménagement de l'espace, de diversification des activités en synergie avec le développement du tourisme rural ; de plus, l'agriculture, le pastoralisme et les produits locaux qui en sont issus sont une composante de l'identité et de la culture corse et sont donc fréquemment convoqués comme un patrimoine à préserver. L'agriculture et l'élevage intensifs ne sont possibles et compétitifs que dans les zones de plaine (plaine orientale consacrée à la viticulture, aux agrumes, et aux gros élevages ovins) de piémont (Balagne, dépression centrale, région d'Ajaccio) mais l'urbanisation, la spéculation foncière, l'indivision des propriétés foncières en limitent le développement. La plus grande partie de la superficie de l'île est composée de forêts, de maquis et de prairies de haute montagne avec un potentiel pastoral (élevages ovins, caprins et troupeaux de bovins) mais l'utilisation des parcours est aujourd'hui en forte régression.

*L'organisation administrative et l'orientation de la politique agricole*

Après une longue période de tensions sociales et politiques depuis la fin des années 1960, pendant laquelle les revendications des mouvements autonomistes ou indépendantistes portaient sur la spécificité culturelle et historique de l'île (« riacquistu ») et son retard de développement à rattraper, la Corse a obtenu en 1982 un statut d'autonomie étendu en 1991 avec un large transfert de compétences à la Collectivité territoriale de Corse qui par exemple «*détermine dans le cadre du plan de développement les grandes orientations du développement agricole et rural de l'île* ». C'est ainsi qu'ont été créés à partir de 1982 sous tutelle de la Collectivité territoriale de Corse, six établissements publics chargés de la mise en œuvre de sa politique dans chacun des secteurs d'activité concernés dont l'Office du développement agricole et rural de Corse (ODARC) en charge du secteur agricole et l'Office de l'environnement de la Corse (OEC) qui dans le cadre de ses missions environnementales gère la politique en matière de pastoralisme.

L'Office du Développement Agricole et Rural de la Corse, établissement public industriel et commercial à statut national est l'organe coordonnateur des politiques de développement agricole et de l'ensemble des actions de développement de l'agriculture menées en Corse.
Ses missions, étendues, sont l'élaboration des programmes pluriannuels et annuels de développement agricole, la création et la gestion d'un réseau d'agents de développement agricole, de stations d'expérimentation et de recherche, l'orientation et la mise en œuvre de la politique foncière agricole. La loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse a poursuivi le transfert de compétences engagé en 1982 et a élargi vient élargir davantage le champ de compétences de la CTC « *qui détermine les grandes orientations du développement agricole, rural et forestier, de la pêche et de l'aquaculture de l'île* ». Ces compétences sont largement exercées sur le plan opérationnel par l'ODARC dans le secteur agricole. Les missions de l'Office restent inchangées mais elles s'exercent au profit de la Collectivité dans le cadre des orientations définies par celle-ci. L'ODARC est donc à la fois l'instance politique, administrative et financière de l'agriculture corse. Au niveau des orientations politiques et de la gestion des projets, les Services de l'Etat (DRAAF[8]) n'ont plus officiellement que des fonctions de contrôle et de transmission au Ministère de l'Agriculture à Paris. Par ailleurs l'antenne régionale de l'agence France Agrimer en charge du financement des filières est un service rattaché à la DRAAF ce qui de fait lui conserve un levier important dans l'attribution des aides aux filières, déterminantes pour leur structuration.

[8] Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

*Les outils de la politique agricole en Corse, la PAC et le PDRC.*

Bien que disposant d'une autonomie formelle en la matière, les mesures de soutien à l'Agriculture sont fortement dépendantes des programmes de la Politique Agricole Commune (PAC) dans lesquelles elles s'inscrivent selon le principe de co – financement entre l'Etat, l'Union européenne et la CTC. La PAC est mise en œuvre soit par les fonds du premier pilier (par le Fonds européen agricole de Garantie, le FEAGA) et du second (par le Fonds européen agricole pour le développement rural, le FEADER et le Fonds européen de développement régional, FEDER).

Le premier pilier soutient les marchés et les revenus agricoles liées ou non à des volumes produits. Les politiques en vigueur tendent globalement à découpler les subventions et les volumes produits, les subventions directes étant de plus en plus conditionnées par la mise en œuvre de bonnes pratiques environnementales.
Le deuxième pilier a été créé pour renforcer une politique plus large de développement rural. Il prend en charge les changements structurels et la compétitivité dans l'agriculture, la fourniture de biens publics, notamment le agro-environnementales et les initiatives pour développer les zones rurales. Depuis la réforme de la PAC, une partie des ressources initialement dédiés au premier pilier a été progressivement transférée à la seconde (Commission UE, 2013).

L'articulation entre les acteurs publics pour mettre en œuvre les politiques agricoles en Corse est résumée dans le tableau 1.

Le premier pilier de la PAC concerne des lignes de financement attribuées pour la plupart de manière mécanique et qui ne sont pas de véritables leviers pour impulser une politique spécifique sur le territoire corse :

- Le Droit à Paiement Unique (DPU) a été basé sur des références sur les zones agricoles et les productions antérieures à la réforme de la PAC et a atteint € 13,5 millions en Corse par an, 14% de la valeur ajoutée brute de l'agriculture corse, un taux inférieur à la moyenne nationale que le syndicalisme Corse cherche à renégocier en contrant l'argument de la plus faible productivité de l'agriculture en Corse que dans les autres régions françaises
- La PMTVA (Prime aux troupeaux de Vaches allaitantes) est attribuée aux troupeaux de vaches allaitantes pour un montant de 13,44 millions d'€ pour chacune des 5338 vaches primées.
- Les primes ovines et caprines ont atteint respectivement 1 814 000 € par an pour 88194 brebis et 260000€ pour 28838 chèvres et 200 éleveurs en 2011.
- D'autres aides moins importantes sont également attribuées (aide à la production laitière de montagne, soutien à l'agriculture biologique, etc.

Tableau 1- Organisation des pouvoirs publics pour mettre en oeuvre la politique agricole en Corse

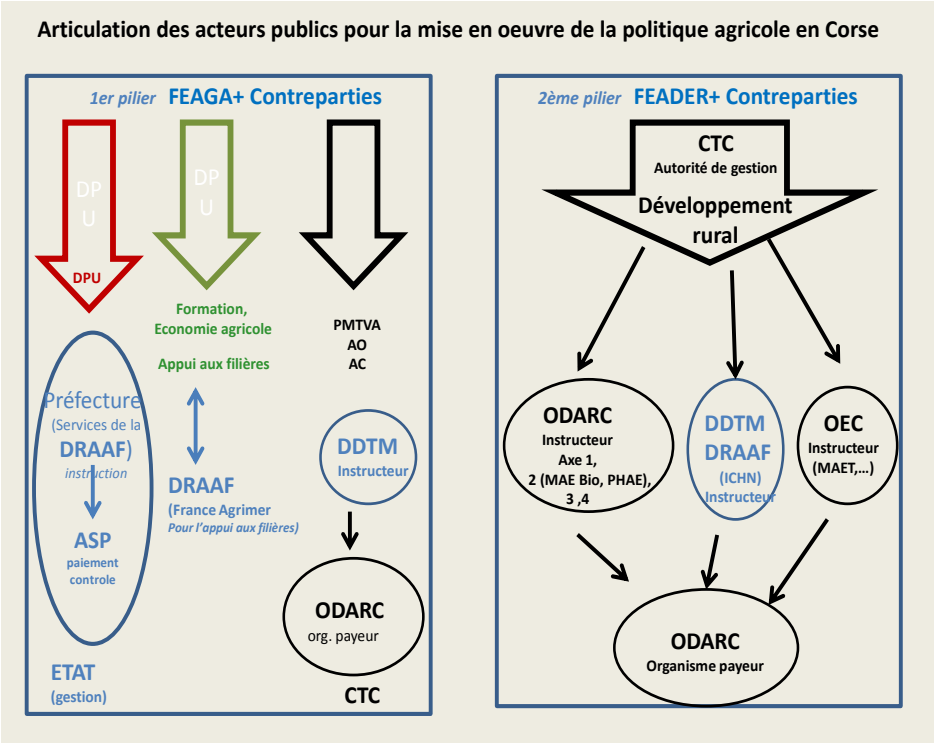


Seules les aides de France Agri Mer aux filières et qui relèvent du premier pilier sont un levier incitatif aux projets régionaux actionnés localement par les Services de la DRAAF en concertation avec l'ODARC et la politique nationale. Le montant du plan annuel du plan d'ampliation de la filière ovine était par exemple de 1600 000 € pour la période précédente 2007/2003 et constituait le socle de financement des structures associatives et des projets correspondants des Chambres d'Agriculture, et de l'Interprofession laitière (ILOCC), dont la constitution a été encouragée et reconnue dans le cadre d'une politique nationale

C'est via le pilier II de la PAC que peut être mis en œuvre la politique agricole conduite par la CTC. Elle est explicitée dans le PDRC pour un montant total de 83 millions d'€ actuellement en cours de renégociation pour la période 2015-2020. Ce programme spécifique a été approuvé par la Commission européenne et est distinct du programme national de développement rural français. L'objectif explicite du PDRC est de *« valoriser les territoires ruraux, au travers des ressources naturelles patrimoniales et culturelles, tirant parti de 2 atouts : la qualité et l'identité »* en précisant auparavant que *« les spécificités de notre agriculture, de notre ruralité, et de nos productions, ont rapidement pointé que la politique à mettre en place ne pouvait s'inscrire totalement dans les objectifs et orientations définis par Paris ».* Le PDRC s'inscrit par ailleurs dans le Plan de développement durable Corse («Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse, PADDUC»).

Les quatre axes du PDRC définis pour soutenir les projets au sein de chaque territoire rural local et des animations spécifiques mis en œuvre sont :

- axe 1 : L'amélioration de la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture (16,3 millions d'euros est dédié à l'adaptation des activités agricoles et sylvicoles : modernisation, accroissement valeur ajoutée, installation des jeunes et formation)
- axe 2 : La préservation d'un espace agricole et forestier varié, de qualité et de maintien d'un équilibre entre les activités humaines et préservation de ses ressources naturelles (50,7

millions d'euros) avec une concentration de cette enveloppe sur les mesures de compensation de handicaps naturels et en faveur des Mesures Agro-environnementales)

- axe 3 : Le maintien et développement de l'attractivité économique de territoire ruraux pour les positionner comme pôle de développement en s'appuyant sur la diversité des ressources, des activités et des acteurs (8,9 millions d'euros)
- axe 4 : La mise en œuvre de l'approche LEADER, axe méthodologique du programme de développement rural destiné à financer des projets pilotes à destination des zones rurales pour des territoires spécifiques, organisés en Groupe d'Action Locale (3 millions d'€).

L'indemnité compensatoire pour les zones d'Handicaps Naturels (ICHN) a été la plus élevée financièrement avec € 10 837 389 payés dont 52% ont été alloués à des éleveurs qui reçoivent également l'indemnité à la vache allaitante (PMTVA) ou la PHAE, « prime herbagère agro-environnementale ». En comparaison, les mesures agri - Environnementales ont concerné 400 agriculteurs pour 12 335 ha pour un montant de 1,9 Millions d'€ par an entre 2008 et 2009. Elles comprennent le financement des mesures spécifiques pour favoriser la conversion à l'agriculture biologique, la préservation des ressources génétiques locales (races locales) et les MAE (Mesures Agro – environnementales). Les projets de certification d'indications géographiques, l'organisation de services techniques ou professionnels (comme les Associations foncières pastorales) sont particulièrement soutenus par les actions du PDRC.

## 4. Analyse des projets et actions, des doctrines d'intervention, des paradigmes qui les portent et des conditions de sa mise en œuvre

L'analyse des documents programmatiques permet de formuler non seulement des commentaires sur la nature et l'importance des projets en faveur de l'agriculture de l'élevage et plus particulièrement du pastoralisme mais aussi d'en identifier les logiques.

*Un financement de l'agriculture qui s'appuie beaucoup sur le Pilier II de La PAC avec des aides individuelles qui ne sont pas toujours destinées à appuyer des activités productives*

Malgré les effets d'annonce et des objectifs très volontaristes et de la spécificité de la programmation, on observe que la grande majorité des subventions sont attribuées mécaniquement et en dehors de tout projet nouveau particulier. Comme pour l'ensemble de l'Agriculture française, la part des aides et subventions est extrêmement importante. Mais on observe spécifiquement en Corse, que ces aides ne correspondent pas nécessairement à une activité productive significative puisqu'une partie importante de l'élevage enregistré est constitué de vaches allaitantes qui pâturent dans le maquis (parcours, buissons), sans être vraiment gérées ; seul un groupe d'éleveurs engagés dans une logique professionnelles a récemment commencé à organiser (CR de la réunion filière viande de 2012) mais leur part dans le nombre d'éleveurs ayant des bovins et dans le cheptel de l'île reste faible. Pour prendre la mesure de l'importance de ces aides, un rapide calcul montre qu'un éleveur exclusivement bovin qui cumulerait la moyenne des attributions du DPU, de la PMTVA, de l'ICHN, ou de la PHAE, ce qui est fréquemment le cas, pourrait toucher en primes plus de 15 000 € sans obligation en termes de systèmes de production ni d'organisation de son élevage. Des diagnostics agraires réalisés dans Centre Corse montrent que le revenu de cette catégorie d'exploitations proviendrait presque exclusivement de ces aides alors que la part des subventions serait très minoritaire par exemple pour les éleveurs transformateurs fermiers, producteurs de

fromages (Paoli et al., 2013). Pour de nombreux dossiers d'installations, le recours à l'élevage bovin (qui ne nécessite aucun investissement dans ces conditions) serait une variable d'ajustement pour atteindre la rentabilité de l'élevage permettant d'accéder aux aides à l'installation même si l'éleveur n'avait pas au départ intégré d'atelier bovin. De plus, on sait que ce type de conduite non maîtrisée favorise la divagation des animaux, un véritable problème de sécurité publique sur les routes et entre en compétition en termes de ressources fourragères sur les parcours avec les troupeaux ovins et caprins ! Les effets pervers des primes à l'élevage bovins ont été pointés il y a plus de 20 ans déjà (Le Carignon et al., 1994) sans conséquences sur les évolutions observées.

A contrario, la part relative des montants financiers alloués à des projets finalisés basés sur des dynamiques et des réalisations concrètes (comme les Mesures Agri - environnementales territorialisées (MAET) ou les projets de filières) reste assez faibles (2,3 millions d'€)

*Un dispositif administratif complexe et peu d'articulation entre les services et la création de dispositifs professionnels qui répondent d'abord à des injonctions publiques*

Des entretiens avec des représentants de différentes organisations administratives politiques ou professionnelles ont permis d'affiner la compréhension des réalités locales. Les positions individuelles témoignent d'une grande lucidité générale quant aux atouts et limites du dispositif d'aide et d'action publique.
Nous n'avons pas affaire à un assemblage de mesures isolées et hétéroclites mais bien à une politique (au sens de Muller, 1980) aux orientations définies dans un cadre général (le PDRC) et avec des actions complémentaires. Il y a bien affichage d'un volontarisme politique pour revitaliser l'agriculture et l'élevage par des actions en faveur de l'innovation et de la cohésion sociale et territoriale. La mise en œuvre opérationnelle de ces objectifs est confrontée à des réalités bien identifiées par les acteurs eux-mêmes. Il faut d'ailleurs souligner la forte capacité collective à établir des diagnostics mais non à mettre en place un processus de résolution des problèmes. Ces diagnostics mettent en avant les éléments suivants :

- Les enjeux autour de la gestion des fonds attribués à l'agriculture et la complexité des fonctionnements administratifs ont conduit à une multiplication d'organismes et d'intervenants (au regard de la taille de la région) avec une articulation difficile et souvent empêtrée dans des conflits de préséances et d'attributions de compétences, en particulier entre les services d'Etat et de la CTC.
- Une société dont les moteurs d'action seraient la confrontation et des logiques de rapport de force avec des pratiques collaboratives et de recherche de consensus peu développées. Des exemples précis étayent cette affirmation reprise par de nombreux acteurs interrogés : La volonté d'argumenter l'attribution des primes ICHN auprès de l'Union européenne qui les remet en cause à conduit l'ODARC à mettre en place un schéma d'accompagnement pastoral ; celui-ci n'est pas connecté ni décidé en partenariat avec les autres acteurs agricoles et en particulier la Chambre régionale d'Agriculture ; celle-ci a de son coté conçu un Plan d'Action pastorale avec différentes actions techniques et de collectes de références sur ce sujet sans associer l'ODARC. Dans la même logique, la Chambre régionale d'Agriculture a organisé en novembre 2014 , des Assises de l'Elevage en mettant en avant sa volonté de mettre en place des dispositifs participatifs et collaboratifs pour co –construire des priorités d'action ; on observe que cette initiative intéressante a priori n'a pas été conduite avec une

recherche de partenariat élargie en amont, éliminant de fait une partie de la profession et des institutions, ce qui enlève de fait toute chance de succès à la démarche, organisée dans l'urgence pour construire en réalité un projet d'orientation pour la Corse et obtenir les financements nécessaires pour le conduire ce qui est d'une autre nature.

- La recherche et la préservation des financements nécessaires au fonctionnement des différentes structures qu'elles soient professionnelles ou administratives deviennent alors une activité en tant que telle qui génère sa propre finalité sans remise en débat des objectifs. Les arguments pour justifier du financement de l'effort à conduire relèvent encore souvent de l'injonction politique (pour la préservation de l'identité et du patrimoine corse) et assez peu techniques.
- Le manque de confiance des différents acteurs entre eux et entre la société et les pouvoirs publics qu'ils soient régionaux ou d'Etat. Ce climat de défiance, conséquence aux dires des interlocuteurs rencontrés, des tensions, conflits et violences qui ont marqué et structuré la Société corse jusqu'à une date récente, continuerait à marquer les relations interpersonnelles et interinstitutionnelles et alimenterait l'affichage d'un pessimisme généralisé facile à observer.
- Des représentations professionnelles pour lesquelles les implications sont basées sur des logiques d'appartenance multiples dans des réseaux qui conduisent à une fragmentation et à une illisibilité des logiques d'actions. En d'autres termes, les représentants de telle ou telle structure, n'agiraient pas tant au nom des intérêts de la structure qu'ils représentent, mais en instrumentant et exacerbant des conflits réels au sein de ces structures, avec des objectifs qui concerneraient d'autres implications souvent politiques mais aussi familiales, financières ou touristiques. Un tel comportement fréquemment observé, explique en grande partie que certains dossiers ne trouvent pas de solutions et sont en permanence utilisés comme arènes de confrontations avec des logiques de cliques qui ne peuvent jamais collaborer entre elles. L'exemple de la certification des fromages corses (avec le clivage fermiers/industriels, la création d'Association de fromagers fermières qui se disputent la représentativité de ce groupe professionnel) qui a donné lieu à de multiples expertises, recherches et projets financés sans aboutir parait en être une excellente illustration, cautionné par les échelons politiques régionaux et nationaux. A l'inverse de ce qui se passe en élevage quand les choix techniques et les enjeux sont clairement énoncés et de manière consensuelle, comme c'est le cas pour la châtaigne, le miel, la viticulture ou l'agrumiculture, les structures dédiées à ces activités structurent leur partenariat avec les organismes publics dans le cadre de concertations lisibles.

*Comment les politiques publiques en faveurs de l'agriculture, de l'élevage et du monde rural contribuent elles aux dynamiques de développement*

Les dispositifs d'évaluation des politiques publiques et des projets sont largement déterminés par les bailleurs de fond et en particulier l'Union européenne et l'Etat. La base des logiques de financement public est que le premier critère utilisé pour évaluer un projet est la part d'engagement des crédits par rapport aux crédits totaux en s'assurant de la sincérité de l'affectation des dépenses par rapport au projet initial. Un projet qui n'a pas utilisé ces crédits a peu de chance d'être reconduit !

Ce type d'évaluation, complété par des missions de contrôles de l'Union européennes ou par des audits de la Cour régionale des Comptes, ne prévoit généralement pas d'estimer l'impact des actions conduites vis-à-vis de leurs objectifs initiaux. Ainsi la remise en cause de l'attribution de l'ICHN en Corse ne porte pas sur la cohérence et l'impact qu'aurait cette prime pour orienter l'élevage en Corse mais sur le fait qu'e les bénéficiaires ne satisferaient pas aux critères d'attribution actuellement en vigueur. Dans ce cas précis, l'argumentation des autorités régionales pour faire valoir la cohérence de cette attribution à certains parcours non herbagers va contribuer à mieux contrôler l'utilisation effective des territoires pastoraux mais l'insertion de ce dispositif d'appui dans le modèle technique local ne donne pas lieu à débats avec les financeurs.
Les attendus et arguments mis en avant pour argumenter et justifier un projet et les moyens demandés sont d'ailleurs souvent très généraux et font plutôt appels à de grand principes (« installer des jeunes, lutter contre la désertification de l'intérieur, encourager les produits locaux, créer une filière fourragère ») et très peu souvent à des objectifs précis (nombre de jeunes à installer, volumes produits, surfaces fourragères implantées) et dont la faisabilité serait discutée.
La mise en œuvre des Mesures Agri Environnementales Territorialisées peut par exemple rendre compte du nombre d'hectares de prairies implantées grâce à cette aide et il serait pertinent d'évaluer aussi l'impact à moyen ou à long terme sur l'organisation et la viabilité des exploitations. Les actions en faveur de la structuration de la filière clémentine peuvent facilement montrer l'impact de la certification sur l'organisation de la production et l'impact qu'elles ont eus sur les volumes produits et les prix de vente. L'interprofession laitière (ILOCC) avait commandité en 2010, une étude prospective sur l'avenir du secteur laitier ovin caprin en Corse. Les scénarios identifiés dans le cadre de cette étude anticipent globalement la poursuite de la baisse tendancielle du nombre d'éleveurs et même des volumes globaux. Les dernières tendances laissent à penser que ces scénarios se vérifient pleinement. Il est probable que l'absence de soutien financier aurait accéléré cette chute, mais l'absence d'un modèle technique avec des références précises et des réalités bien documentées, ne favorise pas la lisibilité de la situation.
De nouveaux projets proposent aujourd'hui de mettre en place des pôles dits d'innovation (pôle de compétence en élevage, ou Corsic'Agropole en production végétale). La fonction même de ces pôles (jusqu'à présent cantonnée principalement sur des projets immobiliers et de regroupement géographique des compétences) pourrait être de favoriser l'articulation entre une information qui serait de qualité sur les différents systèmes et les dispositifs professionnels, économiques et administratifs. Une démarche de ce type permettrait alors d'envisager le transfert négocié de la part des financements publics attribués mécaniquement vers un ciblage plus précis et plus efficace tout en ouvrant un véritable espace de concertation.

## III. La contribution des politiques publiques en faveur de l'agriculture et de l'élevage au développement des arrière –pays méditerranéens ; analyses croisées et discussion

Les 3 cas étudiés constituent des points d'appui pertinents pour analyser la mise en œuvre des politiques publiques en faveur des arrière–pays méditerranéens; cette analyse vise à apporter des éléments d'éclairage sur des questions importantes :
- Les nouvelles politiques dédiées au développement des territoires « difficiles » qui s'appuient sur les spécificités de ces territoires contribuent elles à expérimenter de nouveaux modèles de développement et comment?

- Dans quelles mesures, les projets qu'elles impulsent et la manière dont elles les mettent en œuvre pourraient conduire à une meilleure gouvernance des territoires et des ressources.

Les 3 territoires analysés sont plutôt représentatifs de la diversité des environnements politiques et culturels méditerranéens avec :

- 1 territoire de la rive nord (la Corse) et 2 territoires de la rive sud de la Méditerranée (les terrains marocains), qui font tous référence à des éléments d'identité et d'ancrage forts,
- 2 terrains climatiquement et géographiquement méditerranéens et montagnards (la Corse et le Nord Maroc) et un terrain pré-saharien (Essaouira),
- Les territoires étudiés sont tous trois des territoires difficiles sur les plans orographiques, sociaux et politiques qui font face à des mutations importantes et rapides bien que dans des contextes politiques très différents.

On observe par ailleurs que l'organisation du dispositif administratif de l'agriculture dans les 3 régions est très influencée par le modèle de l'administration française : La Corse, région métropolitaine française connait actuellement des changements institutionnels importants mais qui ne remettent pas en cause fondamentalement les articulations avec l'administration française et européenne pour les dispositifs d'aide. Au Maroc, si la structuration d'une partie de l'administration est directement issue de la période du protectorat (les Eaux et Forêts), la proximité linguistique et la coopération entre les deux administrations ont conduit à des convergences dans l'organisation et les orientations prises. L'organisation du Plan Maroc Vert a été visiblement très influencée par celle de la PAC avec une structuration en deux Piliers dont les orientations sont très voisines. La philosophie de la politique en faveur des Indications géographiques est aussi directement issue du modèle français Pour élargir la monté en généricité des résultats de cette comparaison, il serait intéressant d'élargir l'analyse à des régions influencées par d'autres fonctionnements administratifs (Italie, Espagne, Grèce, Turquie).

### a) Des convergences fortes dans les enjeux de développement et les manières de les aborder

Les approches méditerranéennes mettent généralement en avant l'existence d'un espace commun d'échanges, de contacts, de tensions avec des références historiques et culturelles partagées mais opposent les dynamiques des rives nord et sud, soit pour considérer que ce qui se passe sur la rive nord peut servir de modèle à la rive sud soit au contraire pour insister sur les différences de situations.

Les formes d'organisation politique et administrative et les modalités de gouvernance sont les exemples de différences fréquemment avancées. La Corse est régie par les principes de démocratie représentative et les formes de gouvernance qui lui sont liées depuis fort longtemps alors que cette orientation est beaucoup plus récente au Maroc est en phase de construction et doit prendre en compte dans des équilibres fragiles les tensions qui parcourent la Société. Les différences de niveau de vie et de formation de base sont d'autres réalités qui sont évidentes. Mais ce qui attire d'abord l'attention dans cette comparaison entre les politiques publiques en faveur des arrière pays de Corse et du Maroc, c'est l'existence de fortes convergences non seulement dans les problématiques de

développement, les enjeux à relever entre les terrains marocains et le cas corse, mais aussi, dans la manière de les traiter et dans la mise en œuvre de l'action publique.

Les trois régions étudiées correspondent pour une large part de leurs territoires à des zones marginalisées, hors de la production de masse et des centres de décision : la zone pastorale de Tétouan, Chefchaouen doit faire face à une émigration des zones pastorales ou la population compense son manque de revenus par des productions illégales ; la région Haha au sud d'Essaouira a une activité en majorité sylvo pastorale (huile, élevage, agriculture, apiculture) qu'elle souhaite maintenir avec des compléments dans l'agro – tourisme ; la montagne corse voit son activité pastorale diminuer constamment avec une désertification presque complète de nombreux villages.

Bien que les ressources financières soient beaucoup plus importantes en termes de montants financiers en Corse qu'au Maroc rapportés à la population cible, les trois régions se sont vues attribuer des ressources financières importantes pour soutenir leur politique en faveur des territoires d'arrière pays. Que soit via la PAC ou le Plan Maroc Vert, la capacité des acteurs publics et des leaders à capter des financements et à bâtir des projets est réelle ce qui n'est pas nécessairement le cas dans d'autres situations en particulier dans d'autres pays du Sud. Les piliers II des deux dispositifs (et l'homonymie des deux appellations n'est pas fortuite) sont des leviers financiers importants qui génèrent aussi des effets d'aubaine et d'opportunisme. Ce volontarisme politique et cette capacité pour mobiliser des fonds est une condition nécessaire au développement de ces territoires car ceux-ci n'ont ni les ressources internes pour investir et soutenir leurs projets ni l'attractivité pour soutenir des capitaux (à l'exception d'ONG qui peuvent investir des fonds importants au sud mais avec des objectifs très ciblés et des impacts ponctuels). Dans les trois régions, la priorité à la valorisation des produits locaux, identitaires et ancrés localement répond aussi à des objectifs de structuration sociale et de préservation environnementale et pas uniquement à des considérations économiques.

Dans les trois régions, l'affichage, la structuration, les objectifs et argumentaires, et les modalités de gouvernance des projets sont explicitement calés et répondent formellement aux injonctions des bailleurs de fonds nationaux et européens pour la Corse, des ONG, européens et internationaux pour le Maroc. (PDRC, ODARC, 2010 ; PMV, 2010 ; Banque mondiale, 2013).Il s'agit d'apparaître comme transparent dans les procédures d'appels d'offres, de mettre en place un dispositif administratif et d'évaluation précis et standardisé; l'affichage de démarches participatives est systématique avec le recours à de la concertation; pour voir le jour, les projets ont besoin de s'appuyer sur des structures associatives et des organisations professionnelles (qui ne préexistaient pas toujours aux projets[9]). Ces positionnements de principes rendent souvent difficiles la mise en place en amont des discussions contradictoires avec les acteurs locaux sur la pertinence des objectifs et la sincérité des évaluations. Ils ne nous disent rien sur l'articulation réelle entre le fonctionnement des sociétés locales et les nouveaux dispositifs mis en place.
Ces observations renvoient aussi dans une large mesure aux logiques de fonctionnement de l'administration. Par facilité et par routine, les logiques d'évaluation des projets sont d'abord basées sur la consommation des crédits pas sur leurs impacts. Comme les orientations des projets ne

[9] Ce qui incite les pouvoirs publics à favoriser leur création a posteriori comme dans le cas de l'ILOCC, interprofession laitière en Corse pour pouvoir aider la filière, les groupements ANOC et les coopératives à Chefchaouen, ou l'Association des éleveurs Haha pour s'appuyer sur des populations locales d'éleveurs à Essaouira.

correspondent pas toujours aux attentes des acteurs locaux ou que les crédits mobilisables ne sont pas suffisamment attractifs pour des projets vraiment innovants (effets de seuil), les agents publics préfèrent souligner l'absence de « vrais » projets qui conduit à financer tous les projets qui se présentent : Ces propos sont fréquemment tenus en Corse mais aussi à Chefchaouen où de nombreux intervenants des ateliers participatifs ont souligné que les projets financés avaient peu à voir avec les systèmes pastoraux car de toute façon, les éleveurs des zones sur parcours étaient trop éloignés des infrastructures pour être approchés ; les séminaires d'Essaouira avaient comme point de départ le constat d'un trop grand nombre de projets en échec. A l'inverse, le repositionnement du projet de valorisation du chevreau de l'arganier, témoigne d'une vraie inflexion pour mieux articuler son orientation avec les attentes des acteurs locaux, l'association des éleveurs Hahas ayant été créée en s'appuyant au plus près sur l'organisation coutumière locale. De fait, les projets sont orientés plus volontiers vers les unités les plus compétitives et dans les environnements les plus favorables (même si elles ne correspondent pas aux objectifs des projets).
La formation des cadres de l'administration, leur représentation du rôle du progrès technique sont basés sur des modèles et paradigmes qui sont extérieurs au territoire sur lequel ils exercent leur compétence : Le modèle de référence en Corse reste celui de l'agriculture intensive française qui ne s'est jamais vraiment implantée dans l'île et même si de nouveaux paradigmes émergent, il reste très prégnant dans la logique des techniciens et même de nombreux responsables agricoles (Saley, S., 2011). Il en est de même au Maroc où le progrès est analysé en termes de performances mesurables et où la référence positive est bien le niveau d'intensification, tout ce qui est traditionnel restant largement connoté négativement. Les contradictions du modèle laitier caprin intensif par rapport à la situation du nord du Maroc en termes de ressource fourragère, d'orientation génétique des troupeaux, de potentiel de consommation, déjà mises en évidence en 1995 restent toujours aussi présentes 20 ans après. L'objectif de rationalisation du fonctionnement des coopératives d'huile d'argane, ignorant les rapports de force en présence ou la certification de l'huile sans référence aux objectifs possibles de cette certification vis-à-vis des coopératives relèvent des mêmes représentations. Ces représentations et habitudes créent les conditions d'un verrouillage du système socio –technique et politique (au sens de Cowan et Gunby, 1996) qui se maintient voire se renforce alors qu'il a fait la preuve de son incapacité à atteindre ses objectifs.

Une conséquence de ces réalités est, pour les trois régions, la permanence de formes de défiance de la part de nombreux acteurs vis-à-vis des pouvoirs publics et les projets qu'ils portent ; défiance quant à leur compréhension des problèmes locaux, à leur capacité d'atteindre leur objectifs mais aussi dans une certaine mesure défiance vis-à-vis de leur sincérité à répondre à l'intérêt généraux. En réaction, les sociétés locales parviennent à préserver leur fonctionnement interne tout en mettant en avant aux yeux de l'administration, les modes de gouvernance qu'attendent les pouvoirs publics. Cette capacité à une certaine résilience se traduit aussi par des représentations professionnelles pour lesquelles les implications sont basées sur des logiques d'appartenance multiples (dans des réseaux politiques, politiques, d'affaires touristiques ou industriels) qui conduisent à une fragmentation et à une illisibilité des logiques d'actions. En d'autres termes, les participations aux dispositifs mis en place par l'administration sont motivées par d'autres formes de d'intérêt que celui de faire avancer les dossiers pour lesquels ils ont été mis en place. Le blocage du dossier de certification des fromages corses depuis plus de 20 ans sans formalisation des éléments de débats et obstruction des voies de résolution relève probablement en grande partie de cette logique.

b) Le développement des arrières pays ou comment aborder des «wicked problems »?

L'analyse croisée des 3 situations en Corse et au Maroc, met en lumière des situations très voisines vis-à-vis des conditions de mise en œuvre des politiques publiques en faveur du développement des arrière-pays et de leur réussite. L'accent a été mis sur les mesures incitatives (projets financés) et les aspects réglementaires ont été peu évoqués. Mais on observe également une difficulté générale à organiser le contrôle des mesures prises (déclaration des surfaces donnant droit à primes, ou maîtrise des feux avec des réticences à organiser des dispositifs de brulage dirigé (Santucci et Paoli, 2014) en Corse ; difficulté de gérer le pâturage et d'éviter le surpâturage ou pour organiser les contrôles et faire respecter les cahiers des charges des différents labels ou règlement sanitaire au Maroc).

Un premier constat général est que les mesures prises contribuent faiblement à inverser les tendances et déséquilibres pour lesquelles elles ont été décidées. Cette affirmation renvoie à la fois à la nature des problèmes à traiter, aux logiques des politiques publiques et au comportement des responsables de leur élaboration puis de leur mise en œuvre. Nous avons affaire à des problèmes complexes souvent mal formulés résistants par nature à une solution claire et consensuelle. Les acteurs sont nombreux aux objectifs quelquefois confus et souvent divergents pour lesquels les enjeux sont surdimensionnés.
On observe aussi que les problèmes sociaux et économiques renvoient d'abord à des positions et des jugements politiques qui mobilisent assez peu les questionnements scientifiques. Par exemple, le raccourci entre la pratique de la traite des chèvres au nord Maroc et les potentialités pour mettre en place une filière fromagère caprine dans cette région n'a jamais donné lieu à une mise en débat documentée.

De plus, on sait que les responsables des politiques publiques tendent à privilégier et à se focaliser sur des hypothèses simples et tangibles valorisantes, plutôt que sur des approches holistiques prenant en compte l'interdépendance des questions traitées. On va favoriser des projets coups de poing de courte durée avec des indicateurs de réussite simple et immédiatement mesurables (le nombre d'hectares de prairies implantées pour les MAET en Corse, le nombre de fromageries à Chefchaouen, l'investissement dans un abattoir ou le nombre de groupements créés à Essaouira) à des objectifs qualitatifs sur le moyen terme. Dans le fonctionnement de l'action publique sur ces territoires, en dépit des discours en faveur du dialogue et de la participation, il y a encore peu de place pour le droit à l'erreur et de tolérance à l'échec avec des conséquences sur la poursuite des projets ou sur les carrières des fonctionnaires.

Les actions qui semblent être les plus encourageantes en termes d'évolution (comme par exemple la renégociation du cahier des charges et du projet de mise en valeur du chevreau de l'arganier) montrent que le succès d'une démarche va dépendre de la capacité réflexive des responsables de l'administration et de leur autonomie pour interroger leur propre action et l'adapter chemin faisant. Parler de succès n'est évidemment pas ici, arriver à une solution définitive et complète mais trouver les bons chemins pour changer les trajectoires négatives qu'il s'agit d'infléchir. A cet égard, en Corse, si les mesures de la PAC et du PDRC, injectent des liquidités financière dans l'économie des zones

rurales (Dubeuf, 2013) on observe que les initiatives individuelles prises pour des développer des dynamiques émergentes ne sont pas nécessairement celles qui profitent le plus de ces financements. Des dispositifs d'apprentissage à de nouvelles formes de gouvernance et d'interaction avec les acteurs de la société seraient à encourager mais que ne favorisent pas l'organisation hiérarchique des administrations.
Ces différentes observations renvoient à l'approche de la gestion publique des « wicked problems »[10] par Rittel et Webber (1973) puis Head et Alford (2008). Ils développent en particulier une approche critique des politiques décidées et pilotées par les experts et rappellent que de tels problèmes nécessiteraient des arbitrages discutés avec des orientations lisibles pour en limiter les incohérences. Les situations analysées au Maroc comme en Corse montrent bien des situations complexes aux objectifs multiples, avec des agents aux niveaux d'informations différents et quelquefois contradictoires. Elles expliquent le fossé important entre les attentes des agents et la perception des résultats.

Head et Alford proposent d'ailleurs pour traiter de tels problèmes, de pouvoir mettre en place des structures organisationnelles flexibles y compris sur le plan budgétaire. Ils suggèrent également d'établir des cartographies des controverses à partir d'assemblées qui permettraient de retrouver une forme partagée et légitime d'objectivité. Une telle approche nécessiterait une instrumentation méthodologique précise grâce à laquelle des objectifs chiffrés et un monitorage des réalisations de chaque action pourrait être intégré dans des démarches de « business planning »
Il y a aujourd'hui, peu de véritable évaluation qualitative et quantitative des actions conduites et on a quelquefois le sentiment que les bailleurs de fonds privilégient les secteurs stratégiques nationaux et agissent plus ou moins consciemment à fonds perdus avec des objectifs de paix sociale sans perspective de retour sur investissement.

c) Quelles démarches pour favoriser l'émergence de nouvelles dynamiques ? la construction de Systèmes Régionaux d'Innovation.

Les suggestions évoquées ci-dessus renvoient aussi aux cadres théoriques à mobiliser pour favoriser la mise en dynamique des territoires ruraux, des arrière pays. Une question sous jacente est ainsi comment construire des Systèmes d'innovation (SI) dynamiques dans ces territoires et comment les politiques publiques s'emparent de la question. On entend ici par innovation tout changement qu'il soit technique (plantation d'arbres, réorganisation des systèmes d'élevage, ateliers de transformation de l'huile ou fromagerie, création d'abattoir,...), réglementaire (quelle règlementations pour la pluriactivité élevage huile?, normes de qualité et d'hygiène) ou organisationnel (la mise en place de consortium, de labels,...). On met généralement l'accent sur les institutions publiques associées à la définition et à l'application des politiques d'innovation (Nelson, 1987). Cette vision d'un SI limité aux institutions en charge des politiques publiques a longtemps été prédominante. Or, elle englobe progressivement et de manière plus explicite les structures informelles et les processus d'apprentissage eux-mêmes ce qui est peu évoqué lors des débats. On pourrait mettre l'accent sur une vision plus interactionniste qui étendrait l'analyse à une multiplicité d'acteurs et à l'environnement social humain et naturel au-delà d'une vision initiale assez évolutionniste (Touzard et al., 2014). De plus c'est la notion de système sectoriel d'innovation qui est

[10] Le terme de wicked peut être traduit à la fois par pernicieux et insoluble

mobilisée pour comparer les différentes filières entre elles et le secteur agricole avec d'autres secteurs mais ce type d'analyse basée sur l'organisation industrielle (et le triptyque, « Structures – Comportements, Performances » ) n'appréhende la diversité de chaque secteur qu'en termes de concentration, de dynamique et d'intégration pensée exclusivement en termes de croissance, de profitabilité ou de progrès technique (Malerba, 2002).

En introduisant le Système Régional d'Innovation (SRI) ou le Système Local d'Innovation (SLI), l'innovation est définie comme un processus systémique reposant sur l'interdépendance d'unités de différentes natures, les entreprises et les autres organisations avec lesquelles elles sont reliées dans des structures aux relations complexes. Les analyses prennent alors comme point de départ le territoire (national, régional ou local) croisé avec le secteur et les technologies qui lui sont attachées ; elles montrent généralement la capacité des acteurs régionaux, tant publics que privés, à interagir et à tirer profit de leurs interactions pour améliorer la compétitivité régionale. Avec le concept de système régional d'innovation, le territoire est l'espace dans lequel les conflits liés à la production, à l'interprétation et à la gestion de l'information pertinente se développent, y compris les conflits de nature politique et doivent être gérés. Les questions abordées lors de ces débats, discussions et entretiens renvoient donc aux conditions pour mettre en œuvre dans un territoire marqué par des contraintes structurelles, sociales culturelles et économiques fortes, des dispositifs de plus en plus nécessaire d'intelligence économique territoriale et donc d'ingénierie territoriale (Doloreux et Bitard, 2005).

**Références et documents consultés**

Publications

ANDZOA, 2013. Actes du Congrès international de l'arganeraie, Agadir, Décembre, 2013. http://www.congresarganier.com

Aubert, P-M. 2010. Action publique et société rurale dans la gestion des forêts marocaines : changement sociale et efficacité environnementale ; Rapport de thèse, Paris ; 407 pages.

Bejbouji, J.,Mormont M., Qarro, M., Mougenot, C., 2011. La connaissance des stratégies des hahas: une des principales porte d'entrée à la conservation de l'arganeraie (sud ouest marocain); Séminaire Foncimed; Cargèse; Octobrer, 13-15, 2011.

Bourbouze, A., El Aïch, 2005. L'élevage caprin dans l'arganeraie : l'utilisation conflictuelle d'un espace In : Cahiers d'Agriculture, Vol.14, n°5, 447-453.

Cowan R., Gunby P., 1996. Sprayed to death: Path dependence, lock-in and pest control. Economic Journal ; 106(436), 521-43.

Doloreux, D., Bitard, P., 2005. Les systèmes régionaux d'innovation : discussion critique in Géographie, Économie, Société 7 (2005) 21–36.

Dubeuf, J-P. ; Miller, B., A. ; Bhandari, D., Capote, J. ; Luginbuhl, J.-M. (eds). 2014. Scaling-Up Successful Practices on Sustainable Pro-Poor Small Ruminant Development. International Goat Association. Little Rock, Arkansas, USA, pp 431.

Dubeuf, J. P., Araba, A, Casabianca, F., Chatibi, S., Lacombe, N., Linck, Th., Sorba, J.M., 2014. Représentations dissociatives de l'élevage caprin par les différents acteurs de l'arganeraie: des enseignements pour l'organisation d'un développement territorial basé sur la complémentarité de plusieurs activités ; in Technology Creation and Transfer in Small ruminants: roles of research, development services and farmers associations; Options Méditerranéennes; Séries A: Mediterranean Semminars, n°108; proceedings of the 8th seminar of the International Mediterranean FAO/CIHEAM Sub-Network of Small Ruminant Production Systems, Tangier, June 2013, 383-397.

Dubeuf, J.P., Morand-Fehr, P., Rubino, R. , 2004. Situation, changes and future of the goat industry around the world. *Small Ruminant Research, 51*, 165-173.

El Otmani, S., Hilal, B., Chentouf, M.,2014. Milk production and composition of "Beni Arouss" North Moroccan local goat 457-461 in Technology Creation and Transfer in Small ruminants: roles of research, development services and farmers associations; Options Méditerranéennes; Séries A: Mediterranean Semminars, n°108; proceedings of the 8th seminar of the International Mediterranean FAO/CIHEAM Sub-Network of Small Ruminant Production Systems, Tangier, June 2013,

Farahat Laroussi, B., Chentouf, M., Toussaint, G., Zayed , A., 2014. Caractérisation technico-économique des systèmes de production caprins dans le nord du Maroc par l'utilisation des indicateurs FAO-CIHEAM ; in Technology Creation and Transfer in Small ruminants: roles of research, development services and farmers associations; Options Méditerranéennes; Séries A: Mediterranean Semminars, n°108; proceedings of the 8th seminar of the International Mediterranean FAO/CIHEAM Sub-Network of Small Ruminant Production Systems, Tangier, June 2013, 355-362

Farahat Laroussi, B., Zantar, S., Toukour, L., Chentouf, M., El Mourabit, N., Benkhouya, A., 2014 . Amélioration du savoir faire local fromager dans la région du nord du Maroc ; in Technology Creation and Transfer in Small ruminants: roles of research, development services and farmers associations; Options Méditerranéennes; Séries A: Mediterranean Semminars, n°108; proceedings of the 8th seminar of the International Mediterranean FAO/CIHEAM Sub-Network of Small Ruminant Production Systems, Tangier, June 2013, 445-449.

Head, H., Alford, J., 2008. Wicked Problems: The Implications for Public Management; In 12th Annual Conference of the International Research Society for Public Management; Brisbane; 26 pages.

Jabiot, I. ; 2013., « *Beldi-roumi* : qualification fluctuante de produits et d'êtres vivants à Chefchaouen. (Rif occidental, Maroc) », International Conference « Anthropology in Morocco : discourses, encounters and networks », University of the Basque Country, Vitoria-Gasteiz, Espagne. 21-22 nov. 2013. https://www.youtube.com/watch?v=bvgemTu1K2w

Le Carignon, C., Casabianca, F., Torre, F., Santucci, P., 1994 ; Primes a 1'élevage bovin allaitant en Corse : Analyse des effets pervers et propositions de réorientation ; Rencontres 3R ; 1-25-28

Malerba, F., 2002. 'Sectoral systems of innovation and production'. *Research Policy,* **31**, 247-264.

Nelson, R.R. (ed.), 1993. National Innovation Systems. A Comparative Analysis, Oxford : Oxford University Press.

Riach, I, 2000. Etude diagnostique de la phase de relance de la fromagerie de chèvre de Chefchaouen (1999-2000). Thèse de troisième cycle en Agro – économie, Institut Agronomique et vétérinaire Hassan II, Rabat.

Rittel, H.W. J. and Webber, M.M. ; 1973. 'Dilemmas in a General Theory of Planning', *Policy Sciences*. 4 (2): 155-169.

Santucci P. M., Paoli, J.-Ch., 2014. Le dilemme de l'élevage sur parcours en Corse : de la politique anti-incendie à la recherche de l'autonomie ; Dossier de l'Environnement de l'INRA ; n°134 ; juillet 2014 ; 81-89

Thomas, L., Dubeuf, J.-P., 1996. Les perspectives de développement de la filière lait de chèvre dans le bassin méditerranéen. Une réflexion collective appliquée au cas marocain ; étude FAO production et santé animales – 131 ; 123 pp.

Touzard, J-M, Temple, L., Faure, G., Triomphe, B. ; 2014. « Systèmes d'innovation et communautés de connaissances dans le secteur agricole et agro-alimentaire », Innovations, 2014 n°43, p. 13-38. DOI : 10.3917/inno.043.0013

Compte – rendus et rapports divers

Abdalah, A. ; 2014. Travail sur la 12ème Foire Caprine de Chefchaouen organisée sur le thème : Développement de la filière caprine : levier pour le développement économique des zones de montagnes en Région Tanger Tétouan, du 03 au 06 décembre 2014. 15pp.

Akajia, M. ; 2013. Le fromage de chèvre de Chefchaouen, du produit paysan à l'emblème d'un terroir ; projet de recherche (Master) ; 6 pages.

Chatibi, S.; Casabianca, F.; 2007. Situation du chevreau de l'arganier; éléments d'analyse; rapport de mission Mai 13-24, 2007.

D.P.A., 2014. Procès – Verbal de l'atelier relatif à l'étude de labellisation de la viande de chevreau de l'arganier, 2014 ; DRA de Marrakech-Tansift-El Haouz/DPA d'Eassouira ; 20 mars 2014 ; 10 pages.

Dubeuf, J-P, 2014. Les politiques publiques concernant les produits de terroir et le développement territorial des arrières pays ; relevé d'entretiens divers et au cours du séminaire DPA d'Essaouira sur la valorisation des produits de terroir et Synthèses

Dubeuf, J-P, 2014. Compte – rendu de mission au Maroc autour des projets de développement des activités d'élevage caprin et en faveur de la valorisation des produits laitiers caprins dans la Province de Chefchaouen, Région de Tanger –Tétouan (+relevé des échanges) ; 18 pp.

Dubeuf, J-P, 2013. Eléments de valorisation et de réflexion sur la comparaison des systèmes caprins pastoraux pour la viande avec les élevages semi intensifs orientés lait viande dans la région de Chefchaouen au Maroc *(note de travail d'après les données compilées par FARAHAT LAROUSSI B., CHENTOUF M., TOUSSAINT G. et ZAYED A.); 7pp.*

Dubeuf, J.-P., 2013. Contribution a une démarche prospective sur le futur du pastoralisme en Corse : Analyse des projets et politiques de soutien à l'élevage pastoral en corse. D'après l'enquête et le rapport de Mastère IAM de Yamina Hammouche. Avril 2013 ; 73 pages

DRA Tanger-Tétouan, 2014. Note interne sur la filière caprine au niveau de la région Tanger Tétouan ; 5 pp.

Lacombe, Nicolas ; 2014. L'histoire relationnelle et son implication dans la reproductibilité des actions collectives ; la qualification des viandes dans l'ombre des réseaux laitiers ; note de recherche. 2 pages

Seyni Salay A., 2011. Analyse des représentations des acteurs et perspectives de développement de l'élevage en Corse. Mémoire de Master 2. IAMM CIHEAM.91p.

<u>Documents de programmation, d'information, de communication ou de promotion</u>

ANOC, 2010. Référentiel technique de l'élevage caprin, document de travail, 31.

Direction Provinciale de l'Agriculture d'Essaouira, 2014. Procès verbal de l'atelier relatif à l'étude de la labellisation de la viande de chevreau de l'arganier ; 20 mars 2014.

L'apiculture dans la province d'Essaouira, brochure de présentation, 2014.; DRA Marrakech Tansift El Haouz ; DPA Essaouira, Maroc ;

« Document d'évaluation de projet relatif à un projet de don du Fonds pour l'Environnement mondial d'un montant de 6, 44 millions de dollars au Royaume du Maroc pour le projet « Agriculture solidaire et intégrée », 2013 ; Traduction de la Banque mondiale ; rapport n°73399-MA ; 65 pp/

Fromages du cœur des montagnes des J'Bala ; fromagerie Ajbane Chefchaouen, brochure de présentation, 2010. « Projet de développement participatif des zones forestières et péri-forestiières de la Province de Chefchaouen », Maroc

« Chefchaouen, 12ème foire caprine », 2014. Numéro Hors Série, Tourisme et Gastronomie, Magazine du tourisme, de l'hotellerie, du transport et du golf, 28 pp.

MAPM.-CGDA ; MAAP-CGAAER, 2010 Terroirs et origine : leçons d'une lecture croisée des expériences du Maroc et de la France pour une Méditerranée durable ; Ministère marocain de L'Agriculture et de la Pêche Maritime, Conseil général du Développement agricole ; Ministère français de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux ; 85 pp.

Ministère marocain de L'Agriculture et de la pêche marine, 2009. Pilier II du plan Maroc vert. Pour un développement solidaire et durable de la petite agriculture. Octobre 2009 ; CIHEAM – IAM Bari, Coopération française, FAO – Groupe d'Adelboden – SARD – M FIDAI, FPRI, 105 p.

http://www.agriculture.gov.ma/pages/pilier-ii et http://www.agriculture.gov.ma/pages/pilier-i

Approches conceptuelles des deux Piliers du Plan Maroc Vert :

http://www.ada.gov.ma/ApprochesConceptuelsPMV.php ; ADA

http://www.ada.gov.ma/produitslabelises.php ; produits du terroir

http://www.indh.gov.ma/index.php/fr/